



Congress of Local and Regional Authorities of Europe
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Strasbourg, le 15 mai 1998

s:\delai.ann\session5\fcg2.ii

CG (5) 2
Partie II

CINQUIEME SESSION

(Strasbourg, 26 - 28 mai 1998)

RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT DU CONGRES

Rapporteur : Claude HAEGI (Suisse)

RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT DU CONGRES POUR L'INTER-SESSION MAI 1997/MAI 1998

I. INTRODUCTION

Lors de mon élection à la présidence du Congrès, il y a deux ans, j'avais décidé de donner une orientation à mon mandat, définissant les priorités du Congrès selon les trois axes suivants :

- démocratie pour la paix ;
- économie pour la démocratie, et
- environnement pour la vie.

Au bout de deux ans de travaux, j'ai la satisfaction de constater que sur ces trois axes, nous avons obtenu des résultats concrets:

I.1 *Démocratie pour la paix*

Tout au long de mon mandat, je me suis attaché à faire vivre et à renforcer un réseau que le Congrès avait commencé à développer, celui des ambassades de la démocratie locale (ADL) permettant dans un certain nombre de pays issus de l'ancienne Yougoslavie de jeter les bases de la démocratie locale, du respect d'autrui, et du fonctionnement de la société civile, grâce à l'action de collectivités territoriales et d'ONG partenaires. Le point 8 de ce rapport traite cette question et nous aurons l'occasion d'examiner, lors de la Commission Permanente, un rapport présenté par Claude Casagrande qui traite exclusivement de ce sujet. Si je suis satisfait de l'approche que nous avons poursuivie, je dois reconnaître néanmoins qu'en ce qui concerne les structures à donner à ce réseau et des soutiens dont nous avons absolument besoin pour le développer, aussi bien de la part du Conseil de l'Europe que de l'Union européenne, il est essentiel de faire des progrès surtout si nous voulons relever de nouveaux défis, comme celui de l'installation d'une ADL à Mostar ou encore la création de ce type de structure dans une région comme le Kosovo ou auprès de nos partenaires albanais.

Une autre contribution à la paix à travers la démocratie réside dans le suivi que nous organisons, en ce qui concerne l'évolution des législations et le développement de la démocratie locale dans nos Etats membres et dans les Etats candidats. Pour conseiller sur des problèmes législatifs, nous faisons appel à des experts organisant des missions sur place dans des situations qui sont parfois difficiles. Je me suis ainsi rendu récemment en Bosnie et Herzégovine et en Albanie, d'autres collègues sont allés dans des pays comme "l'ex-République yougoslave de Macédoine" ou l'Ukraine. Nous tentons d'assurer une présence et un suivi. Le point 2 de ce rapport contient des éléments plus détaillés quant à notre action dans ce domaine.

I.2 *Economie pour la démocratie*

Au début de mon mandat, nous avons organisé à Genève, sous les auspices du Congrès, la première rencontre économique Est-Ouest des régions pour le développement durable. Ces rencontres de Genève ont donné naissance à la Fondation pour l'économie et le développement durable des régions d'Europe que je préside et dont l'action commence à se préciser. La Fondation est actuellement en train de se doter de moyens d'actions concrets après une période de rodage. Après le Forum économique de Genève, nous avons organisé des forums similaires à Dortmund, Moscou et Vienne. Nous préparons actuellement le 5ème Forum pour les premiers jours de juillet, à Bucarest. Au cours de ces deux années d'action, nous avons pu vérifier l'existence de réels

besoins sur le terrain. Des contacts ont été noués pour évaluer les besoins. L'information sur nos activités s'est développée pour permettre aux régions d'évoluer dans un contexte de globalisation où notre action commune permet d'explorer des pistes, y compris pour le développement d'un monde rural trop souvent négligé mais essentiel pour l'équilibre économique et pour l'aménagement du territoire d'un grand nombre de nos pays.

I.3 *Environnement pour la vie*

A la suite de la Conférence de Rio, la promotion d'un environnement durable dans nos régions est un de nos axes prioritaires. Un premier élément clé dans ce contexte sera l'adoption par le Congrès, lors de notre Session du mois de mai, d'un projet de Convention européenne du paysage qui regroupe l'intérêt environnementaliste et culturel des paysages pour leur assurer une protection adéquate. Ceci fait l'objet d'un rapport spécifique présenté en Session et nous sommes confiants, après la consultation que nous avons organisée avec les gouvernements de nos Etats membres à Florence, il y a quelques jours, que ce projet de Convention sera bien accueilli et qu'il constituera un élément juridique important dans le dispositif conventionnel du Conseil de l'Europe.

D'autres éléments de cet axe sont les rapports qui sont également présentés en Session, concernant respectivement la sûreté nucléaire et la démocratie locale et régionale ainsi que les nouvelles perspectives de la politique d'aménagement du territoire dans la Grande Europe. Ce n'est que si nous réussissons à maîtriser les risques majeurs que notre environnement permettra à la vie de s'épanouir véritablement.

Le développement durable n'a un sens que dans un contexte global. Ceci se vérifie dans les relations Est-Ouest mais ceci sous-tend également l'effort commun de l'Assemblée parlementaire et du Congrès en vue de développer la coopération interrégionale dans le Bassin méditerranéen et de la Mer Noire qui se concrétisera dans la 5ème Conférence européenne des régions méditerranéennes que nous préparons actuellement pour fin octobre. Il est essentiel que le sud de la Méditerranée soit pleinement associé à cette entreprise. Nous sommes déterminés à aller dans ce sens. J'y ai apporté une contribution personnelle en me rendant, par deux fois, en Tunisie pour prendre contact avec les élus locaux et les Ministères concernés afin de les sensibiliser à notre démarche méditerranéenne.

*

* *

1. Evolution du rôle du Congrès au sein du Conseil de l'Europe

L'un des événements les plus marquants pour la vie du Conseil de l'Europe et partant aussi pour le Congrès, au cours de l'inter-Session, a certainement été la tenue du 2ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe à Strasbourg les 10 et 11 octobre 1997.

Quand on sait que la création même du Congrès était due à une décision de principe prise par le 1er Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Vienne en octobre 1993, on comprend l'importance que pouvait revêtir la participation du Congrès au 2ème Sommet.

Le Congrès devait innover et trouver sa place à côté du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire lors d'un tel événement majeur de l'Organisation afin de montrer qu'il était bien devenu le troisième pilier de l'Organisation.

Il nous a été possible de formuler des propositions pour les thèmes traités dans le projet de Déclaration finale préparé par les Délégués des Ministres et, à cet effet, le Bureau du Congrès a pu rencontrer le Comité des Délégués des Ministres et, plus particulièrement, le Groupe qui préparait le Sommet mais qui de fait rassemblait l'ensemble des Délégués. Ce dialogue a été franc mais il faut bien reconnaître que nous n'avons pas pu faire passer toutes nos propositions et, en particulier, celles relatives à la prise en compte du projet de Charte européenne de l'autonomie régionale ainsi qu'aux ambassades de la démocratie locale. Néanmoins, dans la Déclaration Finale du Sommet, les références suivantes ont été introduites:

"Nous Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, réunis à Strasbourg les 10 et 11 octobre 1997 pour le deuxième Sommet de notre Organisation,

Saluant les résultats obtenus par le Conseil de l'Europe pour préparer les candidats à l'adhésion et assurer leur pleine intégration dans la famille européenne élargie, et soulignant la contribution de l'Assemblée parlementaire, ainsi que celle du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux**, au soutien de l'évolution démocratique dans les Etats membres,

... et sur cette base, déclarons ce qui suit :

Convaincus que la promotion des droits de l'homme et le renforcement de la démocratie pluraliste sont autant de contributions à la stabilité de l'Europe :

...- **reconnaissons le rôle fondamental des institutions de la démocratie locale dans la préservation de la stabilité en Europe** ; partageant les préoccupations des citoyens devant l'ampleur nouvelle des menaces pesant sur leur sécurité et les dangers qu'elles font courir à la démocratie :

...- appuyons l'action du Conseil de l'Europe et **des autorités locales, régionales et nationales**, visant à améliorer la qualité de la vie dans les zones défavorisées : urbaines et industrialisées."

Il y a lieu d'observer que la référence au rôle du Congrès à côté de l'Assemblée parlementaire est de nature à satisfaire nos exigences institutionnelles et que, par ailleurs, l'affirmation solennelle du rôle essentiel de la démocratie locale pour la stabilité de l'Europe est un acquis majeur dans le combat que le CPLRE mène pour la reconnaissance du rôle des autorités locales.

Par ailleurs, en réponse à nos demandes, on nous a fait remarquer que l'expression "démocratie locale" pouvait être entendue comme englobant l'ensemble de l'activité des autorités locales et régionales.

Ce qui me paraît également important de souligner est le rôle qui a été reconnu au Congrès et à ses représentants pendant le Sommet. Ainsi j'ai pu participer à l'accueil du Président de la République française et des autres Chefs d'Etat et de Gouvernement au Palais de l'Europe, à côté de Mme Fischer, Présidente de l'Assemblée parlementaire et de M. Tarschys, Secrétaire Général.

Le Congrès a été associé au Sommet avec une délégation composée de son Président et des Présidents des deux Chambres. Une intervention du Président de notre Congrès ayant pour la 1ère fois été admise, j'ai pu ainsi exprimer directement devant les Chefs d'Etat et de Gouvernement ce que le Congrès attendait du Sommet et surtout le rôle qu'il entend jouer dans la poursuite des missions prioritaires du Conseil de l'Europe.

S'il fallait que le Congrès soit présent dans la phase préparatoire puis au cours du déroulement du Sommet, il importait aussi que le Congrès participe aux suites à donner à la Déclaration Finale et au Plan d'Action adoptés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement. Cette phase de mise en oeuvre des conclusions du Sommet est actuellement en cours et le Congrès y est intéressé à double titre :

i. Tout d'abord, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont confié **un mandat à un Comité des Sages** afin que ce dernier étudie le renforcement de l'action du Conseil de l'Europe dans ses domaines d'excellence et l'adaptation de l'Organisation à ses nouvelles missions et à sa nouvelle composition élargie. Le Comité des Sages est chargé de s'occuper également d'améliorer le processus de décisions au sein de l'Organisation et la synergie entre ses diverses composantes : le Comité des Ministres et ses Comités d'experts gouvernementaux ; l'Assemblée parlementaire et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe

Il importait donc au Congrès et, en particulier, à son Bureau, de préparer une note portant sur ses revendications liées à la mise en oeuvre au sein des différents organismes du Conseil de l'Europe, du nouveau statut du Congrès en tant qu'organe représentatif des collectivités locales et régionales.

Le Bureau a préparé cette note en se fondant d'abord sur les travaux qu'il avait commandités à deux éminents juristes chargés d'explorer les problèmes liés au statut conféré au Congrès par la Résolution statutaire (94) 3 du Comité des Ministres. La conclusion des experts est en effet que le Congrès, sur la base de la Résolutions statutaire le créant, dispose désormais au sein du Conseil de l'Europe d'une sphère de compétence propre et de fonctions de rang élevé exercées sous son entière autorité et non plus subordonnées à l'autorité d'un autre organe du Conseil de l'Europe.

La note que nous avons préparée soulignait ensuite les acquis et les objectifs du Congrès et le rôle prioritaire qui lui revient aujourd'hui, compte tenu des objectifs fixés par le Sommet de Vienne et confirmés par le Sommet de Strasbourg, consistant dans le soutien aux réformes instituant une démocratie locale et, dans certains pays, la régionalisation.

Partant de ces constatations, le Congrès a formulé une série de revendications liées à une meilleure coordination entre le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès et préconisant également une mise en oeuvre plus complète de la Résolution statutaire (94) 3, portant création du Congrès.

Le détail de ces demandes peut être trouvé dans le document CG/BUR (4) 101, adopté par le Bureau le 5 mars 1998. Je me limiterai donc, dans ce rapport, à n'en citer que les éléments les plus substantiels :

- Le Congrès demande à être plus largement consulté par le Comité des Ministres, en vertu de l'Article 2 alinéa 2 de la Résolution statutaire, cette consultation s'étant limitée jusqu'à présent aux activités du Comité directeur pour les collectivités locales et régionales, alors que d'autres travaux du Conseil de l'Europe concernent les compétences des collectivités locales et régionales et, en particulier, celles des régions représentées au sein du Congrès. La même observation vaut d'ailleurs pour l'Assemblée parlementaire également visée par l'Article 2 alinéa 2 de la Résolution statutaire.
- Les réunions de consultation entre le Congrès et le Comité des Ministres se sont nettement améliorées ces dernières années notamment à l'occasion de la préparation et du suivi du Sommet, ainsi que de la préparation du 50ème anniversaire du Conseil de l'Europe ; à ce sujet, le Congrès demande une généralisation de réunions, soit bilatérales avec le Comité des Ministres soit trilatérales avec le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire.
- Le Congrès demande par ailleurs une participation plus effective et une meilleure reconnaissance de son statut par les Comités directeurs et les Conférences des Ministres spécialisés auxquels il est invité.
- Le Congrès demande une participation effective à la coopération plus étroite qui doit s'instituer entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, dans la mesure où cette organisation pourrait bénéficier des compétences et de l'expérience du Congrès.
- Le financement des activités du Congrès devait être évoqué dans cette note, notamment en ce qui concerne une pratique plus large du système de l'enveloppe budgétaire reconnaissant au Congrès sa propre autonomie de fonctionnement et le renforcement général du budget du Congrès pour assumer ses nouvelles activités. Par ailleurs, les membres du Congrès ne doivent plus être comparés à des experts en ce qui concerne notamment les indemnités journalières mais être traités en fonction de leur propre statut.
- L'une des principales demandes du Congrès est l'indépendance de son Secrétariat et l'élection par le Congrès d'un Greffier dont la place au sein des structures du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe devrait être renforcée.
- Bien que les structures internes au Congrès ne relèvent pas de la compétence du Comité des Sages, nous avons néanmoins soulevé la nécessité de tenir une deuxième Session annuelle du Congrès et de ses deux Chambres, ainsi que la révision du mécanisme des groupes de travail et la création de quelques commissions générales pouvant assurer une activité plus suivie du Congrès ainsi qu'une participation de l'ensemble des membres du Congrès à ses travaux. Pour obtenir une 2ème Session il faut bien entendu prévoir des économies grâce à une organisation plus rationnelle et en regroupant à cette occasion les groupes de travail.

Ces revendications ont été au centre de la rencontre le 24 avril 1998 entre notre délégation du Congrès composée de son Président, de M. Chénard, premier Vice-Président de la Chambre des Pouvoirs Locaux et de M. Likhatchev, représentant la Chambre des Régions, et le Comité des Sages.

Cette rencontre a permis tout d'abord de souligner le rôle politique exercé par le Congrès et la nécessité de mettre en oeuvre le nouveau statut du Congrès dans le fonctionnement des organes du Conseil de l'Europe. Nos interlocuteurs ont été particulièrement sensibles au rôle positif joué par le Congrès en matière de démocratie locale et de régionalisation dans les nouvelles démocraties, rôle reconnu par les gouvernements de ces pays.

Notre délégation s'est ensuite attachée à souligner quelques-unes des revendications qui avaient fait l'objet du document soumis au Comité des Sages et, en particulier, les réunions de coordination entre le Comité des Ministres, le Congrès et l'Assemblée, la consultation du Congrès par le Comité des Ministres, la tenue d'une deuxième Session plénière du Congrès et l'indépendance et le renforcement de son Secrétariat.

ii. **La contribution du Congrès aux activités prévues dans le Plan d'Action** adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement constitue un élément important pour la participation du Congrès et la prise en compte des intérêts des collectivités locales et régionales pour les actions prioritaires du Conseil de l'Europe pendant les prochaines années.

A ce propos également, le Bureau a élaboré un document à l'intention du Groupe de Délégués des Ministres chargé du suivi du Sommet, document qui a fait l'objet d'un très large et profitable échange de vues avec les Délégués des Ministres le 4 mars 1998.

On pourra relever dans les annexes à ce rapport une liste complète des contributions proposées par le Congrès qui, pour l'essentiel, ont été reconnues comme très utiles par les Délégués des Ministres. Je me limiterai ici à relever uniquement quelques points :

- le rôle joué par le Congrès pour s'assurer du respect des engagements pris par les Etats membres en matière de démocratie locale et régionale, en particulier en assurant le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale et la préparation d'un nombre de plus en plus important de rapports sur la situation de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres ;
- le travail du Congrès en matière de participation des minorités à l'administration locale et régionale, ainsi que les activités des ambassades de la démocratie locale dans certains pays d'Europe du sud-est, ambassades qui devraient prochainement prendre le nom d'agences de la démocratie locale afin éviter des confusions ;
- le rôle irremplaçable que peuvent jouer les autorités locales et régionales et notamment les villes (agglomérations urbaines) dans la nouvelle stratégie de cohésion sociale souhaitée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
- les tâches qui attendent les villes afin d'assurer la sécurité des citoyens, de plus en plus menacés dans certains quartiers de nos agglomérations urbaines ;
- la contribution des collectivités locales et régionales à la mise en valeur du patrimoine européen culturel et naturel et à la Campagne que le Comité des Ministres va lancer sur ce sujet ;

- et, *last but not least*, la contribution, que nous considérons essentielle, que les collectivités locales et régionales peuvent apporter à l'éducation à la citoyenneté démocratique, compte tenu des rapports de proximité que nos villes, nos communes et nos régions ont avec leurs citoyens.

Le Congrès a porté à la connaissance des Délégués des Ministres qu'il est prêt à assumer pleinement son rôle dans la mise en oeuvre de ce Plan d'Action, à condition bien entendu qu'il puisse recevoir une part équitable du budget additionnel que le Comité des Ministres devrait voter, s'il veut véritablement être cohérent avec ses décisions et assurer la conduite de ses actions prioritaires qui, pour une large part, sont nouvelles pour le Conseil de l'Europe.

2. **Mission politique du Congrès, notamment la préparation des rapports par pays, l'observation des élections, le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et la réaction du Congrès à des questions d'actualité**

Au cours de l'année écoulée, le rôle politique du Congrès s'est renforcé et a été mieux reconnu par les autres instances du Conseil de l'Europe, notamment par le Comité des Ministres et par l'Assemblée parlementaire grâce à un renforcement significatif de ses contacts, comme cela est précisé dans les points 1 et 3 de ce rapport.

Dans la logique des travaux qui avaient conduit à la Conférence de Copenhague organisée par le Comité des Ministres et le Congrès à Copenhague commémorant le 10ème anniversaire de la Charte européenne de l'autonomie locale, les Délégués ont reconnu l'importance fondamentale de la démocratie locale et régionale pour les valeurs du Conseil de l'Europe en consacrant, à ce dossier, un de leur premier effort de monitoring des engagements des Etats membres. Il est trop tôt pour commenter en détail cet exercice des Délégués des Ministres, d'autant plus qu'il est, à ce stade, largement confidentiel. Mais le fait même que cet exercice de monitoring soit consacré au problème de la démocratie locale montre à quel point les Délégués y attachent de l'importance, en conformité d'ailleurs avec la Déclaration finale adoptée lors du Sommet.

Le rôle politique du Congrès dans le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale a également été reconnu par le Comité des Ministres, à plusieurs reprises. Nous sommes décidés à continuer ce travail, avec la plus grande précision et en collaborant étroitement avec d'éminents juristes. Ceci conduit aujourd'hui le Comité des Ministres à relever le sérieux avec lequel le Congrès s'est acquitté de cette tâche.

Il est évident, que dans le cadre de ces travaux de monitoring, les travaux effectués depuis un certain nombre d'années par le Congrès lui-même ont un très grand intérêt. En effet, ils figurent parmi les matériaux pris en compte pour le monitoring des Délégués des Ministres et peuvent constituer, au moins dans les cas appropriés, une aune avec laquelle seront mesurées toutes les informations fournies par les Etats membres eux-mêmes, dans le cadre de cet exercice de monitoring. C'est dire toute la valeur politique des travaux effectués par le Congrès au cours des dernières années, et l'intérêt de la mise en oeuvre de l'engagement pris par le Congrès par sa Résolution 31 (paragraphe 11) d'élaborer, à intervalles réguliers, des rapports sur la situation de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres.

Mais indépendamment de l'exercice du Comité des Ministres, ces rapports jouent un rôle très important dans les Etats membres concernés, puisque les conclusions et recommandations du Congrès constituent par leur caractère souvent très détaillé et précis, des matériaux utiles pour les efforts de réforme qui sont entrepris qu'il s'agisse d'Etats anciens ou nouveaux membres du Conseil de l'Europe.

A cet égard, nous avons déjà connu les exemples de la Roumanie. Des cas particulièrement intéressants ont été, en cours d'année 1997, l'Italie et la Russie, pour lesquels nous avons adopté des rapports. Dans le cas de l'Italie, il était flagrant qu'un grand nombre de recommandations élaborées par le Congrès étaient d'ores et déjà prises en compte, avant même que le Congrès n'adopte sa Recommandation, en juin 1997, grâce au dialogue instauré par le Congrès avec le Gouvernement et le Parlement italiens. Il est significatif à cet égard que le Président de la Commission bicamérale chargée de ces réformes, le sénateur D'Onofrio, ait commenté les réformes en cours devant la Commission permanente du Congrès, au mois de mars dernier, de même que le Ministre roumain compétent l'avait fait devant la Session plénière du Congrès au mois de juin 1997.

En ce qui concerne la Fédération de Russie, le Congrès était bien conscient de l'ampleur et de la difficulté des problèmes. Néanmoins ce rapport a donné lieu également à un dialogue régulier et plusieurs visites de membres du Congrès ont déjà été effectuées en Russie depuis son adoption et là aussi des progrès significatifs qui doivent être confirmés et poursuivis, ont été enregistrés.

En ce qui concerne l'Albanie, un rapport avait été adopté par la Commission permanente au mois de mars 1997, en pleine crise albanaise. Le Congrès n'a abandonné à aucun moment le dialogue avec les responsables albanais et il est significatif qu'une mission du Congrès ait été dépêchée en Albanie au mois d'octobre 1997, et qu'au mois de janvier 1998 une délégation albanaise composée du Secrétaire d'Etat mais aussi des Présidents des Associations des maires et des Présidents de districts de même que des parlementaires de l'ensemble des partis albanais ait eu un dialogue très fructueux avec le Groupe de travail compétent du Congrès. Afin d'assurer un contact permanent, de confirmer la volonté et la disponibilité du Congrès pour soutenir les réformes institutionnelles touchant les pouvoirs locaux, je me suis rendu au mois de mai dans ce pays accompagné de M. Martini et M. Paour et y ai rencontré notamment le Vice-Premier Ministre chargé des pouvoirs locaux mais aussi d'autres membres du gouvernement, des représentants des associations de pouvoirs locaux ainsi que le Président de la République que j'avais déjà rencontré à Strasbourg et Genève.

En revanche, les propositions très détaillées que nous avons faites en ce qui concerne la Turquie n'ont pas été, à notre connaissance, suivies d'effets. J'ai relancé très récemment les autorités turques qui ont eu un nouveau changement de gouvernement en cours d'année afin de m'enquérir des suites qui auraient entre-temps été données à nos contacts.

Le Congrès a continué la série de ses rapports sur la situation de la démocratie locale et régionale par un rapport sur le Moldova, et sur le difficile problème de la Gagauzie, qui a été adopté par la Commission permanente au mois de mars et par cinq rapports que nous présenterons à la Session du mois de mai sur des pays aussi divers que la Bulgarie, la Croatie, la Lettonie, l'Ukraine et le Royaume-Uni.

Par ailleurs, le Congrès a également poursuivi la série des observations des élections locales et régionales. Après les élections tenues en Croatie au mois d'avril 1997, nous avons ainsi observé les élections du Parlement régional de la Republika Srpska en Bosnie et Herzégovine (septembre 1997), de même que les élections municipales en Ukraine qui se sont déroulées en même temps que les élections parlementaires, fin mars 1998.

Le Congrès a également fait preuve de vigilance et de persévérance dans certains dossiers spécifiques qui ont été portés à notre connaissance et qui, au cours de l'année passée, concernaient notamment des problèmes de démocratie locale et régionale en ex-République Yougoslave de Macédoine, en Croatie et en Ukraine.

Pour l'année prochaine, nous pensons également élaborer des rapports sur la démocratie locale et régionale qui pourront concerner, outre certains pays candidats à l'adhésion au Conseil de l'Europe, des pays comme les Pays-Bas et la République de Saint Marin. Même des représentants de l'Allemagne (les villes) et de la Finlande (les régions) souhaitent que leur pays soit soumis à examen. Ces demandes sont intéressantes et montrent que les problèmes de pouvoirs locaux et régionaux sont évolutifs et ne concernent pas seulement les nouvelles démocraties.

Le projet de Charte européenne de l'autonomie régionale est également un projet politique majeur. Ce travail a désormais été confié par le Comité des Ministres au CDLR (Comité Directeur sur la Démocratie Locale et Régionale) où nous entendons évidemment le suivre de très près, y compris par du lobbying politique dans nos Etats membres respectifs. Par ailleurs, nous sommes également attentifs aux efforts de régionalisation en cours des Etats européens, notamment par l'organisation de séminaires tel que nous l'avons fait récemment en Slovaquie et en Slovénie, après s'être déjà rendus en Pologne. Nous allons continuer cette année avec la République Tchèque et peut-être la Bulgarie. Nous sommes également conscients des efforts effectués au Portugal en matière de régionalisation, afin de mettre en oeuvre la volonté exprimée dans la Constitution de 1976 de créer des régions au Portugal continental.

Il faut noter, dans ce contexte, que l'Assemblée parlementaire nous a apporté son plein appui en ce qui concerne ce projet de Charte européenne de l'autonomie régionale que le congrès unanime avait adopté l'an dernier, à plusieurs reprises.

D'autre part, l'Assemblée a présenté, à sa Commission permanente au mois de mars, un rapport sur les travaux du Congrès dans leur ensemble. Ce rapport contient également des idées intéressantes que nous allons étudier, il constitue un encouragement pour que nous persévérions sur la voie du développement de l'autorité politique et du renforcement de la dimension régionale du Congrès. Ceci devrait d'ailleurs nous inciter à examiner de près la qualité d'élu des membres du Congrès, essentielle à son évolution politique. La création d'une synergie accrue entre l'Assemblée parlementaire et le Congrès permettra, à mon sens, de renforcer le pôle démocratique du Conseil de l'Europe dans son ensemble.

Ceci ne signifie pas que le Comité des Ministres et l'Assemblée ne pourraient pas déjà dans les circonstances actuelles valoriser davantage la dimension politique du Congrès. En particulier, l'Assemblée devrait faire plus souvent usage de la possibilité qui lui est offerte de recueillir l'avis du Congrès sur des textes touchant aux compétences des pouvoirs locaux et régionaux. Elle pourrait également réserver une meilleure place au dialogue avec la Présidence du Congrès, par exemple au niveau de sa Commission permanente ou du Bureau. En ce qui concerne le Comité des Ministres, il serait important de faire usage de la possibilité de recueillir l'avis du Congrès pour des domaines autres que les pouvoirs locaux dès lors que ces domaines traitent des questions qui touchent de très

près aux responsabilités des collectivités locales et régionales. On pourrait citer dans ce contexte le projet "Code de déontologie des élus" que se propose d'élaborer le GMC. De même, le rôle du Congrès pourrait être renforcé et mieux reconnu dans ses contacts avec certaines Conférences ministérielles. Enfin, un dialogue plus régulier pourrait être instauré entre les Délégués des Ministres, à des niveaux appropriés, avec la Présidence du Congrès et/ou son Secrétariat.

Il va sans dire que l'ensemble de ces démarches constitue une somme de travail impressionnante pour laquelle notre Secrétariat n'est toujours pas suffisamment outillé. Si des élus locaux et régionaux font l'effort de consacrer une partie non négligeable de leur temps à ces missions, on peut s'attendre à ce que le Conseil de l'Europe fournisse également les moyens nécessaires sans lesquels ces travaux ne pourront pas être menés à bien, à l'avenir. Les moyens du Secrétariat doivent être adaptés à cette situation.

A titre d'information un tableau synoptique des observations d'élections locales ou régionales effectuées par le Congrès et des rapports spécifiques qui ont été adoptés à ce sujet, figure en annexe au présent rapport.

3. Relations du Congrès avec l'Assemblée, le Comité des Ministres et les Conférences ministérielles

La qualité et le niveau de nos relations avec les deux principaux organes du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire, et avec les Conférences ministérielles sont un thermomètre qui permet de mesurer la véritable portée du Statut du Congrès et de son influence au sein de l'Organisation.

S'agissant du Comité des Ministres, on peut dire que des progrès substantiels ont été accomplis, puisque nous avons participé tout d'abord à une réunion bilatérale suivie d'une réunion trilatérale avec le Comité des Ministres, l'Assemblée et le Congrès, sur la préparation du 50ème Anniversaire du Conseil de l'Europe. Il s'agissait d'ailleurs de la première réunion trilatérale des trois organes du Conseil de l'Europe dont il convient de souligner l'intérêt, même si elle ne portait que sur un objet spécifique comme le 50ème Anniversaire.

Le dialogue avec le Comité des Ministres s'est également renforcé tout d'abord lors de la préparation du 2ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, par une rencontre entre notre Bureau et les Délégués des Ministres. Le dialogue s'est intensifié par la suite par une rencontre très utile sur le suivi du 2ème Sommet, qui a permis de discuter d'une manière très ouverte de la contribution du Congrès à la mise en oeuvre du plan d'action décidé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il s'agissait d'une réunion importante puisque, en fait, elle portait sur la contribution du Congrès à des activités prioritaires du Conseil de l'Europe au cours des prochaines années.

Ces nouvelles occasions de rencontres n'ont pas pour autant remis en cause les liaisons traditionnelles, à savoir : la présentation d'un rapport annuel par le Président du Congrès devant les Délégués des Ministres. Même si cet échange de vues se fait sur un plan informel, il permet de commenter les principales activités du Congrès et de discuter avec les Délégués des Ministres des principales revendications du Congrès, qui d'ailleurs, comme il est évoqué à la section I de ce rapport, font maintenant l'objet d'examen au sein du Comité des Sages.

On constate donc que les relations entre le Congrès et le Comité des Ministres se sont intensifiées dans le cadre de la préparation et de la mise en oeuvre des propositions du Sommet, ainsi que pour la célébration du 50ème Anniversaire du Conseil de l'Europe. C'est une tendance plutôt réjouissante qu'il faudrait confirmer.

En ce qui concerne l'Assemblée parlementaire, j'ai eu, à intervalles réguliers, des réunions de travail avec sa Présidente, qui ont permis d'améliorer la coopération entre le Parlement et le Congrès, notamment lorsqu'il s'agissait des missions d'observation des élections qui ont lieu dans des pays où des problèmes politiques délicats se posaient (en particulier en Albanie et en Ukraine).

C'est ainsi qu'en Albanie les délégations du Congrès et de l'Assemblée ont parfaitement coopéré, et il en fut de même pour les dernières élections nationales, régionales et locales en Ukraine.

Nous avons souhaité un niveau plus élevé de coopération institutionnelle avec l'Assemblée parlementaire qui aille au-delà de la coopération avec la Commission de l'Environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, mais malheureusement, jusqu'ici, notre appel n'a pas été entendu. Néanmoins, ponctuellement, nous avons été invités à nous faire représenter à la réunion de la Commission permanente de l'Assemblée par exemple lorsqu'il s'agissait du rapport d'une délégation de l'Assemblée sur sa visite à Belgrade au sujet de la crise au Kosovo.

Cela nous a permis par ailleurs d'être également présents lors de la discussion de la Commission permanente de l'Assemblée portant sur les projets de Recommandation et de Résolution relatifs aux travaux du Congrès.

Nous souhaiterions, en effet, améliorer le niveau de nos relations avec l'Assemblée parlementaire, notamment par la possibilité d'une participation plus suivie d'un représentant du Congrès à la Commission permanente de celle-ci et par l'invitation du Président du Congrès ou de l'un de ses représentants devant la Session plénière de l'Assemblée parlementaire, au moins une fois au cours de son mandat de deux ans.

Tel est l'objectif qu'il nous reste encore à réaliser, bien que je tiens ici à souligner les excellentes relations de travail que nous avons avec la Commission de l'Environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux de l'Assemblée, ce qui nous a permis de faire avancer des dossiers importants comme par exemple la Charte européenne des régions de montagne.

S'agissant des Conférences ministérielles, notre objectif est d'améliorer le statut de la participation du Congrès à ces Conférences, en application de la Résolution statutaire portant création du Congrès.

Si le CPLRE joue un rôle en vue dans les Conférences des Ministres responsables pour les collectivités locales et régionales, notamment par l'organisation d'un Colloque qui se tient sur une base paritaire, des améliorations doivent encore être obtenues pour notre participation à d'autres Conférences ministérielles où, pour l'instant, notre rôle est réduit de fait à celui d'observateur.

Aussi bien les représentants du Congrès que ceux de l'Assemblée parlementaire se sont plaints, à la suite de la dernière Conférence des Ministres responsables de l'Aménagement du Territoire (CEMAT) qui s'était tenue à Chypre en 1997. Une rencontre de travail sur cette question s'est tenue sous la présidence du nouveau Secrétaire Général adjoint, M. Krüger, et nous espérons que maintenant les relations avec la CEMAT et les deux organes élus du Conseil de l'Europe vont sensiblement s'améliorer, en vue de la prochaine Conférence ministérielle, prévue à Hanovre en l'an 2000.

Ainsi, il a été décidé qu'aurait lieu l'année prochaine une Conférence spéciale qui devrait permettre aux représentants élus - aussi bien parlementaires qu'élus locaux et régionaux - de discuter à parts égales de la préparation de la prochaine CEMAT. Ceci est particulièrement important puisque aujourd'hui, dans plusieurs pays européens, les compétences en matière d'aménagement du territoire relèvent plutôt du niveau régional que du niveau national.

Mais en-dehors de ces deux Conférences pour lesquelles l'intérêt du Congrès est plus marqué, le CPLRE souhaite améliorer le niveau de sa participation aux autres Conférences ministérielles, et cette question a été soulevée dans le cadre du dialogue avec le Comité des Ministres.

D'une manière générale, on constate que le dialogue et la coopération entre les trois organes politiques du Conseil de l'Europe à savoir le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès se sont améliorés au cours des deux dernières années, mais que cette relation est susceptible de se renforcer, résultat que nous espérons obtenir de notre discussion avec le Comité des Sages.

Une bonne coopération entre les trois organes politiques du Conseil de l'Europe s'impose, elle est un gage de réussite pour une action plus efficace du Conseil de l'Europe.

4. Suivi des Textes adoptés

Dans ce chapitre seront présentées des réponses du Comité des Ministres aux Recommandations adoptées par le Congrès.

Depuis la dernière Session du Congrès et l'adoption lors de celle-ci d'un certain nombre de Recommandations, le Comité des Ministres a déjà donné des réponses à six d'entre elles. Il s'agit des Recommandations 28, 29, 30, 31, 32, et 35. Par ailleurs, durant la période écoulée entre les deux Sessions les Délégués des Ministres ont continué de répondre aux textes adoptés par le Congrès auparavant.

L'attention des membres du Congrès doit être attirée en premier lieu sur les réponses que le Comité des Ministres a apportées aux Recommandations relatives à l'état de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres. Il s'agit notamment des réponses aux textes concernant l'état de la démocratie locale en Roumanie, Albanie, Turquie, Italie et Russie. Ces informations permettent au Congrès de vérifier la bonne application du suivi des engagements souscrits par les Etats membres en matière de démocratie locale et régionale lors de leur adhésion au Conseil de l'Europe.

Au sujet de l'Albanie qui traverse une période délicate de transition vers un régime politique véritablement démocratique, le Comité des Ministres s'est félicité des entretiens que le Président du Congrès a eus avec M. Meidani, Président de la République d'Albanie, en marge du Deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe et de l'invitation envoyée par les autorités albanaises au Président du CPLRE à visiter le pays. Le Comité des Ministres tiendra notamment compte des priorités fixées lors des entretiens entre les deux Présidents.

S'agissant des Recommandations du Congrès en matière de démocratie locale en Turquie, en Russie et en Italie [29, 31 et 35 (1997)¹], le Comité des Ministres dans ses réponses salue la détermination avec laquelle le Congrès s'attache à s'assurer que la législation et la pratique en matière de démocratie locale et régionale sont conformes aux dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale. Prenant note de ces recommandations les Délégués ont décidé d'en tenir compte dans le cadre du suivi des engagements contractés par les Etats membres du Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie locale. Ils se sont également félicité du dialogue qui s'est installé avec les gouvernement de ces pays.

Je souhaiterais mentionner ici également deux réponses du Comité des Ministres à des Recommandations du Congrès qui nous donnent satisfaction :

- Il s'agit d'une part de la réponse que le Comité des Ministres avait fait sur l'avant-projet de Convention européenne du paysage par laquelle il a demandé au Groupe des Rapporteurs sur l'environnement d'étudier ce texte. Nous espérons que l'adoption de la version finale de notre Recommandation trouvera ainsi un terrain bien préparé pour aller vers une véritable Convention de notre Organisation correspondant ainsi aux souhaits du Congrès et de l'Assemblée parlementaire.

- En deuxième lieu, il s'agit de la réponse à notre contribution au 2ème Sommet par laquelle le Comité des Ministres nous informe du mandat du Comité des Sages. Nous avons maintenant la satisfaction d'avoir été entendu par ce Comité et nous espérons que les propositions que nous avons formulées et auxquelles le Comité a fait référence dans son premier rapport, pour considération ultérieure, nous permet d'espérer qu'au moins une partie des propositions formulées par le Congrès soit effectivement retenue par le Comité des Sages. Ce point est développé plus largement au premier point de ce rapport ainsi que dans l'Annexe III.

¹ *Recommandation 29 (1997) sur l'état de la démocratie locale en Turquie*
Recommandation 30 (1997) sur l'état de la démocratie locale et le fédéralisme en Fédération de Russie
Recommandation 35 (1997) sur l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Italie

Comme je l'ai déjà fait observer plus haut le Comité des Ministres a continué tout au long de cette période de répondre aux Recommandations du Congrès adoptées avant la 4ème Session du CPLRE. Il s'agit des Recommandations 13, 14, 17, 18, 21, 23, 25, et 27¹. Ainsi le Comité des Ministres a eu l'occasion de se prononcer sur les nouvelles possibilités de coopération Nord-Sud pour les associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux. Il a reconnu que les Conférences des régions méditerranéennes organisées régulièrement par le CPLRE en collaboration avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe constituent un bon moyen de diffuser les valeurs du Conseil de l'Europe auprès des élus locaux et régionaux et de la population dans son ensemble et de faire avancer la concertation méditerranéenne notamment sur l'environnement. Quant aux politiques en matière sociale et de coopération économique Est-Ouest les Délégués ont partagé les opinions du Congrès exprimées dans les Recommandations 23, 25, et 27 (1996)¹.

Au total durant la période mai 1997/mai 1998 le Comité des Ministres a répondu à 14 Recommandations du Congrès, dont cinq adoptées lors de la 4ème Session du CPLRE et neuf adoptées lors des Sessions précédentes ou aux réunions de la Commission Permanente. Il a également adopté des réponses intérimaires à cinq Recommandations adoptées par le CPLRE lors de la 4ème Session (Recommandations 33, 34, 35, 36 et 37²). On peut constater une bonne volonté des Délégués d'examiner en temps utile les textes proposés par le Congrès et d'y donner des réponses rapidement.

-
- ¹ *Recommandation 13 (1995)* sur les nouvelles possibilités de coopération Nord-Sud pour les Associations Nationales de Pouvoirs Locaux et Régionaux
Recommandation 14 (1995) sur la Charte européenne des régions de montagne
Recommandation 17 (1996) sur les responsabilités et initiatives des villes en matière d'éducation
Recommandation 18 (1996) sur les principes à suivre pour l'action du Congrès lors de la préparation de rapports sur la situation de la démocratie locale et régionale dans les pays membres et dans les pays candidats à l'adhésion au Conseil de l'Europe
Recommandation 21 (1996) sur la 4ème Conférence des régions méditerranéennes
Recommandation 23 (1996) sur les Premières Rencontres Economiques Est/Ouest des Régions d'Europe
Recommandation 25 (1996) sur "Chômage/emploi : activités et professions nouvelles"
Recommandation 27 (1996) sur le 2ème Forum Economique des Régions d'Europe
- ² *Recommandation 33 (1997)* sur les ambassades de la démocratie locale : des instruments de paix et de démocratie en Europe
Recommandation 34 (1997) sur le projet de Charte européenne de l'autonomie régionale
Recommandation 35 (1997) sur l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Italie
Recommandation 36 (1997) sur la criminalité et l'insécurité en Europe
Recommandation 37 (1997) sur le 3ème Forum Economique des Régions d'Europe pour la coopération et la sécurité économique et le développement durable

5. Etat de mise en oeuvre et de ratification des Conventions dans le domaine des pouvoirs locaux et régionaux

Parmi les Conventions qui sont issues des travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ou de son organisme prédécesseur, il convient en premier lieu de citer la Charte européenne de l'autonomie locale. Ce texte n'a aujourd'hui que 13 ans ce qui en fait un instrument juridique relativement jeune parmi les textes conventionnels de base du Conseil de l'Europe. Nous sommes d'autant plus satisfaits de pouvoir constater qu'il est devenu aujourd'hui un élément de base incontournable du système de valeurs de notre Organisation.

En effet, aussi bien l'Assemblée parlementaire que le Comité des Ministres mettent ce texte désormais parmi ceux que les pays candidats à l'adhésion au Conseil de l'Europe doivent s'engager à signer et à ratifier dans un délai très rapproché. Un bon exemple à cet égard est la Fédération de Russie qui a signé la Charte au moment même de son entrée au Conseil de l'Europe et dont la ratification se finalise. De même, nous sommes heureux de constater que la Croatie a signé et ratifié la Charte (ce à quoi elle s'était engagée) au mois de novembre dernier et nous espérons que les engagements ainsi pris vont être traduits rapidement dans les faits, même si l'on peut regretter dans ce dernier cas qu'un nombre important de dispositions fondamentales de la Charte n'aient pas été prises en compte par la Croatie au moment de la ratification.

Nous constatons que le Royaume-Uni, qui avait signé la Charte à notre dernière Session, est désormais également en phase finale en ce qui concerne le processus de ratification de celle-ci. Dans ce cas, nous apprécions que le Royaume-Uni s'engage sur l'ensemble des dispositions de la Charte, ce qui montre clairement la confiance que porte cet Etat au fonctionnement de la démocratie locale.

En ce qui concerne les pays candidats à l'adhésion au Conseil de l'Europe, nous savons que la Bosnie et Herzégovine avait déjà approuvé, dans son principe, la Charte européenne de l'autonomie locale et nous sommes en contact régulier avec ce pays, où je m'étais rendu encore au mois de décembre de l'année dernière, afin de développer la démocratie locale, y compris par les efforts fournis par les ambassades de la démocratie locale d'un côté et par le programme Lode de l'autre. Nous pensons donc que ce pays ratifiera la Charte assez rapidement, après son adhésion au Conseil. En ce qui concerne les autres candidats à l'adhésion nous devons sans doute examiner prochainement plus en détail la situation en Arménie. Les contacts que nous avons eus récemment avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie nous font penser que, dans ces pays également, de sérieux efforts pour démocratiser les collectivités territoriales vont être entrepris très prochainement. Nous allons par conséquent poursuivre les contacts afin de favoriser la signature puis la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale, au moment de leur adhésion au Conseil de l'Europe.

Quant à la Convention la plus ancienne que nous ayons, la Convention-cadre pour la coopération transfrontalière, le Comité des Ministres a adopté, au mois de mars dernier, suivant une proposition qui avait été faite en son temps par le Congrès, un deuxième protocole additionnel qui porte sur la coopération inter-territoriale entre les municipalités ou régions qui n'ont pas de frontière commune. Ceci constitue un grand pas en avant et nous espérons que de nombreux pays vont signer et ratifier ce texte, ouvert à la signature le 5 mai 1998.

En ce qui concerne la Convention-cadre, nous nous réjouissons également du fait que la Turquie l'ait signée récemment, suite d'ailleurs à un Colloque qui avait été organisé dans la province du Président de la délégation turque au Congrès, sous l'impulsion du Comité des Sages chargé de promouvoir la coopération transfrontalière auquel le Congrès participe en la personne de M. Olbrycht (Pologne). Ce groupe très dynamique entend d'ailleurs promouvoir la coopération

transfrontalière dans d'autres zones difficiles comme entre la Roumanie et la Bulgarie ou encore entre l'Albanie et la Grèce, sans parler de la Russie et de l'Estonie. Il va de soi que nous soutenons pleinement ces efforts, notamment par l'organisation de la prochaine Conférence des régions frontalières européennes qui est désormais prévue début 1999 à Timisoara, dans cette partie de la Roumanie qui est limitrophe à la Hongrie et à la Voïvodine (Serbie/République Fédérale de Yougoslavie) où nous avons été heureux d'apprendre qu'un accord de coopération transfrontalière a été signé entre ces trois pays.

Une autre raison de nous réjouir réside dans le fait que la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, pour laquelle le Congrès s'était beaucoup engagée, est enfin entrée en vigueur le 1er mars 1998. Sept pays l'ont désormais ratifiée. Le Congrès entend évidemment suivre de près les travaux qui vont être entrepris maintenant par le Comité d'experts prévu par la Convention qui devra examiner des rapports nationaux soumis par les pays ayant ratifié le texte.

Enfin, il convient de rappeler que la Convention pour la participation des étrangers à la vie publique au niveau local est entrée en vigueur le 1er mai de l'année dernière. Nous nous en réjouissons également et nous espérons entreprendre prochainement des travaux pour valoriser l'acquis de cette Convention et notamment les conseils consultatifs d'étrangers qui existent désormais dans de nombreuses communes et municipalités.

Je ne souhaiterais pas clore ce chapitre sans parler des projets de conventions que nous avons mis en chantier, et en tout premier lieu celui de la Charte européenne de l'autonomie régionale. Nous sommes satisfaits du fait que le Comité des Ministres ait enfin donné un mandat au CDLR pour entreprendre des travaux qui pourraient aller dans ce sens, même si la formulation du mandat donné au CDLR est très étriqué et laisse prévoir encore des difficultés sur le chemin. Le Congrès, soutenu par l'Assemblée parlementaire, entend tout entreprendre pour promouvoir ce texte.

A la Session de cette année, nous allons proposer au Comité des Ministres un projet de Convention européenne du paysage. Au cours d'une Audition que nous avons organisée récemment à Florence, avec les représentants des Gouvernements, nous avons fait un grand pas vers l'acceptation de ce texte proposé par le Congrès. Ce texte vient à point nommé à un moment où la protection de notre environnement est, à juste titre, un souci de plus en plus important pour nos concitoyens. Outre la valeur environnementale qu'il présente, nous sommes également attachés aux paysages qui font partie de notre patrimoine naturel même si souvent ils sont façonnés par la main de l'homme.

Un troisième projet proposé par le Congrès et l'Assemblée parlementaire mérite notre attention ; c'est le projet de Charte européenne des régions de montagne. Nous espérons, qu'après de nombreuses péripéties, ce texte puisse enfin avancer, pour être prochainement adopté par le Comité des Ministres et être ouvert à la signature des Etats membres. Venant d'une région située au pied des plus hautes montagnes d'Europe, et notamment du Mont-Blanc, je suis témoin de la nécessité de préserver ces espaces spécifiques et de n'accepter leur développement qu'avec le discernement qui s'impose.

6. Tenue de conférences et de symposia

Cette inter-Session a été, plus encore que les précédentes, riche en colloques, conférences, auditions et symposia organisés par le Congrès, ils sont au nombre de 15.

Je n'ai pas pu prendre part à toutes ces réunions et, bien entendu, j'ai dû me faire représenter à un certain nombre d'entre elles.

Au cours de la Session vous serez saisis des conclusions d'un certain nombre de ces conférences et colloques, en particulier le Conférence européenne sur la sécurité nucléaire et la démocratie locale et régionale (24-26 juin 1997, Göteborg), la Conférence internationale sur les collectivités locales et régionales face aux flux migratoires méditerranéens : de l'intolérance au développement (Bari les 2-3 octobre 1997), le Colloque sur l'emploi et les nouvelles initiatives en matière d'emploi des jeunes (Naples les 12-13 mars 1998) et la Conférence de consultation intergouvernementale sur l'avant-projet de Convention européenne du paysage (Florence les 2-4 avril 1998).

D'autres conférences clôturaient un cycle inauguré par le Congrès, je veux faire allusion en particulier à l'Audition sur les roms dans les collectivités locales : logement/stationnement, santé, affaires sociales (Pardubice les 23-24 octobre 1997) et la Conférence internationale : les politiques pour les enfants/adolescents déshérités et les familles (Saint-Petersbourg les 2-4 avril 1998).

D'autres encore font l'objet d'un cycle de conférences qui se poursuit comme le 4ème Forum Economique des Régions d'Europe (Vienne les 9-11 septembre 1997), le Séminaire et l'Assemblée générale de l'ENTO (Vienne également les 13-14 octobre 1997) et le Séminaire sur les collectivités locales et la coopération avec la police (Newcastle, Royaume Uni) du 29 avril au 1er mai 1998). Le Congrès sera certainement saisi de rapports sur ces conférences quand leur cycle sera achevé. Il en ira de même d'ailleurs pour le Séminaire sur la société d'information et les collectivités locales et régionales (21-23 janvier 1998 à Helsinki).

Par ailleurs, la Chambre des Régions a poursuivi sa politique d'auditions sur le processus de régionalisation dans des pays d'Europe centrale et orientale et a tenu deux réunions sur ce thème, le 27 octobre 1997 à Maribor (Slovénie) et le 13 février 1998 à Bratislava (Slovaquie).

Dans la mesure où le Congrès a décidé, à l'occasion de sa 6ème Session au printemps 1999, de consacrer une part importante de ses travaux aux problèmes de la jeunesse, les conclusions de la conférence sur ce sujet qui s'est tenue à Budapest les 23-25 octobre 1997 sur ce sujet feront l'objet d'un rapport à cette occasion.

Enfin, le Congrès a entamé l'examen d'un nouveau thème concernant les médiateurs aux niveaux local et régional par une Conférence qui s'est tenue à Messine (Italie) les 13-15 novembre 1997 et qui devrait être suivie par une autre conférence sur le même thème dans un pays d'Europe centrale et orientale.

On constatera que, pendant cette inter-Session, le Congrès a organisé un nombre encore plus important de colloques, conférences et auditions, ce qui lui permet d'associer à ses travaux et à la préparation de ses rapports, un grand nombre de villes, de régions et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales.

7. Création et suppression des groupes de travail

Comme vous le savez, l'organisation du Congrès s'appuie sur les groupes de travail qui sont chargés de préparer les différents rapports ainsi que les colloques, conférences *ad hoc* ou, dans certains cas, de suivre tel ou tel projet spécifique.

Dès la création du Congrès, il y a quatre ans, ce système de groupes de travail dont la composition est limitée à 11 membres, nous a créé certains problèmes dans la mesure où il est plus facile de décider de mettre en place un groupe que de décider sa suppression. Ceci a pour résultat que le nombre des groupes a tendance à augmenter avec le temps et la durée des travaux à s'allonger.

De plus, les groupes portent en général sur un objet précis et ne permettent pas un vrai débat sur un thème large, raison pour laquelle deux groupes jumeaux des deux chambres avaient été constitués à titre expérimental pour le secteur de l'environnement et du développement durable et pour le secteur de la culture, de l'éducation et des médias.

Il faut rappeler que, actuellement, le Congrès a mis en place en plus de ces deux groupes jumeaux, 14 groupes mixtes et cinq groupes pour chaque chambre pour un total de 26 groupes, ce qui constitue un chiffre assez important et pas facile à gérer ni par le Bureau ni par le Secrétariat. C'est la raison pour laquelle le Bureau du Congrès a inscrit parmi ses objectifs celui de revoir la structure des groupes et de les remplacer au moins en partie par des commissions couvrant de larges secteurs d'intérêt. Ceci ne signifierait pas qu'un nombre limité de groupes de travail ne serait pas conservé pour des objets très précis comme la préparation d'un projet conventionnel, la gestion des ambassades pour la démocratie locale, etc.

Toutefois, une telle réforme ne sera possible que par une révision de la Charte du Congrès, révision prévue pour janvier de l'an 2000.

En attendant, nous devons gérer le système des groupes de travail. C'est ainsi que les cinq groupes suivants ont été créés pendant l'inter-Session: Coopération "Euro-med" en matière de démocratie locale ; la société d'information locale et régionale ; le groupe de travail chargé de préparer la 7ème Conférence européenne des régions frontalières ; responsabilités des collectivités territoriales dans le domaine des services sociaux ; le groupe de travail chargé de la préparation d'un rapport sur les flux migratoires méditerranéens.

En contrepartie, les six groupes de travail suivants ont été supprimés : jumelages et partenariats ; le groupe chargé de la préparation d'un rapport sur l'état de la démocratie locale en Italie ; le groupe sur l'accueil des Roms dans les collectivités territoriales ; le groupe chargé de la préparation d'un rapport sur l'état de la démocratie locale et régionale en Turquie ; le groupe chargé de la préparation d'un rapport sur l'état de la démocratie locale et régionale en Fédération de Russie ; le groupe Nord-Sud.

8. Progrès réalisés dans le domaine des ADL

Le programme des ADL a connu au cours de ces derniers mois une évolution difficile mais positive. Conformément aux décisions adoptées par le CPLRE lors de sa Session Plénière, une réflexion sur les structures du programme a été initiée. De nombreuses consultations ont été entreprises par le Groupe de travail pour s'informer de la position des villes et régions partenaires et des Délégués, chargés de la mise en oeuvre sur le terrain de ce projet. Le Comité des Ministres a pour sa part entamé une réflexion sur les propositions du Congrès visant à créer une fondation permettant notamment de clarifier les liens juridiques entre les différents acteurs du programme. Par ailleurs, une gestion plus autonome de l'aide financière attribuée par le Congrès aux activités et au fonctionnement des ambassades de la démocratie locale a été mise en place.

Il faut également se réjouir des perspectives de la création d'une ambassade de la démocratie locale dans la ville martyre de Mostar (Bosnie et Herzégovine) qui pourrait contribuer utilement au processus de reconstruction de la ville en coopération avec tous les acteurs locaux et régionaux.

Les ambassades de la démocratie locale ont développé des méthodes de travail innovantes au service de la démocratie locale et du dialogue intercommunautaire. Elles participent par là-même à la mise en oeuvre du Plan d'Action adopté par le dernier Sommet du Conseil de l'Europe. Elles apportent une contribution concrète au processus d'intégration européenne des Etats hôtes et à la stabilisation régionale. Le Congrès doit toutefois rester ouvert aux besoins exprimés par les autorités locales et régionales qui souhaitent encourager le développement de pratiques démocratiques ailleurs en Europe, et répondre aujourd'hui à de nouvelles attentes ou demandes, que ce soit au Kosovo, en Albanie ou en Ukraine. Ceci demandera nécessairement des moyens renforcés ainsi qu'une structure de travail adéquate.

Il faut exprimer des critiques pour l'absence de véritables soutiens. On se contente de félicitations et de bonnes paroles, mais on ne veut pas y consacrer les moyens indispensables. Il faudra tirer les conséquences du fait que ces ambassades sont des instruments de paix, certes modestes mais très efficaces.

9. Relations avec les Etats candidats à l'adhésion

Deux Etats, parmi ceux candidats, jouissent du statut d'invité spécial auprès du Congrès, à savoir la Bosnie et Herzégovine et l'Arménie.

Nos contacts avec la Bosnie et Herzégovine ont été très intenses tout d'abord grâce à l'activité des ambassades de la démocratie locale qui ont été ouvertes et fonctionnent à Tuzla, Sarajevo et Zavidovici. J'ai eu l'occasion de visiter à tour de rôle ces ambassades et d'établir un certain nombre de contacts. Le Congrès par ailleurs, a participé à l'observation des élections cantonales d'abord et communales ensuite organisées par l'OSCE dans ce pays. Un des contacts les plus significatifs toutefois a été pris lors d'une rencontre organisée en marge du Sommet avec M. Zubak, membre de la présidence du pays, au sujet d'une possible coopération du Congrès pour la mise en place d'une réforme du découpage des communes. A la suite de ce premier contact, j'ai effectué une visite officielle en Bosnie et Herzégovine fin 1997 au cours de laquelle j'ai pu m'entretenir encore une fois avec le co-Président, M. Zubak, ainsi qu'avec le Vice-Président de la Fédération Bosnio-Croate, M. Ganic et le Ministre responsable de l'aménagement du territoire de la Fédération. Des discussions ont également été possibles avec M. Westendorp, Représentant Spécial pour la Bosnie et Herzégovine et des représentants de l'OSCE à Sarajevo. A la suite de ces entretiens, nous avons été invités à participer, au courant de l'année présente, à un groupe de travail

mixte qui serait créé dans la Fédération de Bosnie et Herzégovine afin d'étudier la mise en place d'une profonde réforme du découpage communal ayant pour but la création de communes à dimensions plus petites que celles actuelles héritées de l'ancienne Yougoslavie. J'ai fait connaître l'accord du Congrès pour participer à un tel groupe et nous attendons maintenant que des dispositions soient prises par les autorités de la Fédération pour que ce groupe puisse se mettre au travail. Il y a lieu également de signaler que, dans le cadre du Comité des ambassades de la démocratie locale, nous avons relancé le projet de création d'une ADL à Mostar, ville particulièrement symbolique pour la coopération entre les Croates et les Bosniaques. Deux visites de travail ont déjà eu lieu à Mostar et la mise en place de cette nouvelle ADL est en bonne voie. Il faudra également organiser dès que possible une visite du Président du Congrès dans la République Srpska afin de développer nos contacts avec cette entité.

L'Arménie, à la suite de la tenue des élections locales au printemps 1997, a obtenu le statut d'invité spécial auprès du Congrès et il importe pour le CPLRE d'intensifier ses contacts avec ce pays qui est encore dans une phase active de mise en place des structures démocratiques.

Les contacts du Congrès avec les autres pays du Caucase se sont également développés au cours de cette dernière année.

En ce qui concerne la Géorgie, le Congrès a participé à une conférence sur la démocratie locale organisée en juillet 1997, ainsi qu'à une mission fin 1997 pour donner un avis sur la loi sur l'autonomie locale dans ce pays. Cette loi vient d'être adoptée, mais malheureusement le problème de l'élection des maires des villes n'a pas encore été réglé de manière satisfaisante. On s'attend à ce que les élections locales en Géorgie se tiennent avant la fin de l'année 1998 et bien entendu, le Congrès sera présent avec une délégation d'observateurs. Ce n'est que sur la base d'un rapport positif de cette délégation que l'on pourrait envisager d'accorder le statut d'invité spécial à la Géorgie. Par ailleurs, j'ai rencontré les représentants que nous avons invités à la 4ème Session plénière du Congrès ainsi qu'une délégation de parlementaires géorgiens qui m'ont rendu visite à Strasbourg, fin janvier, à l'occasion de la Session de l'Assemblée parlementaire.

Pour l'Azerbaïdjan, des contacts se sont également multipliés à partir d'une réunion de travail que j'ai eu avec la délégation de ce pays en marge de la dernière Session plénière du Congrès. Une délégation du Congrès a participé à une conférence sur la démocratie locale organisée dans le cadre du programme LODE en juillet 1997 à Bakou. La loi sur l'administration locale est en cours de préparation et on s'attend à ce que les premières élections locales aient lieu au printemps de l'année 1999. Les progrès constatés dans ce pays permettent de bien augurer du processus de démocratisation qui devrait nous amener à lui accorder le statut d'invité spécial une fois qu'une délégation d'observateurs du Congrès aura pu observer les premières élections locales démocratiques.

En ce qui concerne le Bélarus, on se rappellera que le Congrès y avait déjà envoyé une délégation en 1996 avant le référendum que le Président actuel a fait adopter, entraînant un coup d'arrêt important du processus de démocratisation. C'est la raison pour laquelle le Bureau du Congrès n'a pas estimé utile jusqu'à présent d'envoyer de nouvelles délégations au Bélarus et il s'est limité à inviter aux Sessions, à titre d'auditeurs, des représentants de la Fondation pour la Démocratie Locale au Bélarus. Toutefois, lors de ma participation au courant du mois de mars 98 à une réunion organisée par l'Assemblée parlementaire de la Communauté des Etats indépendants à Saint-Petersbourg, j'ai eu l'occasion d'avoir des contacts suivis avec des représentants parlementaires de ce pays, et j'en ai tiré la conclusion qu'il serait probablement opportun de renouer

des contacts avec les représentants qui, au Bélarus, essayent de construire la démocratie et en particulier la démocratie locale. Avec l'accord du nouveau Bureau, je resterai à la disposition du Congrès pour le rétablissement de ces contacts.

En ce qui concerne la **République Fédérale de Yougoslavie** (RFY), nous avons renoué quelques contacts à l'occasion de la dernière Session plénière du Congrès, à laquelle avaient été invitées l'ancienne Conférence Permanente des Villes et Pouvoirs Locaux de la RFY, ainsi que la nouvelle Association pour la Démocratie Locale créée par les maires d'opposition élus à l'occasion des dernières élections municipales au printemps 1997. Par ailleurs, des échanges de lettres ont eu lieu avec le Secrétariat de cette nouvelle Association au sujet d'un projet de loi sur l'autonomie locale qu'elle avait élaboré. C'est à cette occasion que nous avons souhaité rendre une visite à ces associations à Belgrade ainsi qu'à l'ambassade de la démocratie locale à Subotica mais malheureusement les autorités consulaires de la RFY ne nous ont pas délivré les visas nécessaires à une telle visite. Par la suite, le Congrès avait été alerté par le maire de Novi Pazar dans le Sanjak, une région à majorité musulmane, au sujet de la destitution de l'exécutif et du conseil municipal de cette ville ainsi que d'incidents causés par une intervention musclée de la police. Une délégation de Novi Pazar et du Sanjak a été reçue par le Bureau à Vienne en septembre 1997 et un communiqué de presse fut publié.

L'autre événement qui a amené le Bureau à s'occuper de la RFY est plus récent et concerne la **crise au Kosovo** et l'intervention policière du régime de Belgrade contre des villages et des représentants politiques de la communauté albanaise de cette région. Le Bureau d'abord et la Commission Permanente ensuite ont réagi vigoureusement contre cette politique du Gouvernement de la Serbie et nous avons soutenu, sans pouvoir y participer, la délégation envoyée par l'Assemblée parlementaire à Belgrade. Nous avons marqué notre disponibilité pour aider à trouver une solution qui doit rétablir le statut d'autonomie de cette province, mais pour l'instant, le Gouvernement de Belgrade n'a pas accepté une médiation du Conseil de l'Europe sous prétexte que la RFY n'a pas encore été admise auprès de notre Organisation. Le Kosovo reste un enjeu important pour le Conseil de l'Europe et pour le Congrès qui devra dès que possible reprendre son projet de créer une ambassade de la démocratie locale dans cette province.

CONCLUSION

Le Conseil de l'Europe en tant que tel et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ont certes élargi leurs actions, notamment sur le terrain en Europe centrale et orientale. Malgré les faiblesses que nous connaissons, le Conseil de l'Europe ne peut pas être contesté dans son utilité en ce qui concerne notamment l'accompagnement des nouvelles démocraties, parfois dans un processus lent et difficile de transition, pour leur permettre de se développer, en toute confiance, et dans un dialogue et un échange régulier avec leurs partenaires dans l'ensemble de l'Europe. La nature a horreur du vide: nous devons nous rendre compte que si nos moyens ne permettent pas d'impliquer tous les gens d'expérience dont nous disposons dans les structures du Conseil de l'Europe pour être présents sur le terrain, la place risque d'être prise par d'autres, parfois moins expérimentés sur les dossiers comme la démocratie locale que nous connaissons bien.

Il est absolument nécessaire que nos gouvernements soient cohérents. S'ils souhaitent que l'évolution dans ce domaine soit encouragée par le Conseil de l'Europe, ils doivent absolument nous en donner les moyens. Sinon, d'autres organisations comme l'OSCE, au lieu de coopérer avec le Conseil de l'Europe et le Congrès, se substitueront à nous par leur présence massive sur le terrain. La dimension européenne risque ainsi d'être biaisée.

Ce sont là des enjeux qui dépassent le cadre de notre Congrès. Pouvons-nous, voulons-nous, donner au Conseil de l'Europe les moyens de développer les principes patiemment élaborés depuis bientôt 50 ans ? Nous devons chercher la réponse à cette question notamment dans les travaux du Comité des Sages et dans les suites que le Comité des Ministres réservera à ces travaux. Pour ma part, je suis certain que le Congrès entendra y apporter sa contribution, dans les domaines qui nous concernent, afin de développer la démocratie pour la paix, l'économie pour la démocratie et l'environnement pour la vie.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe I:** Liste des activités du Congrès
- Annexe II:** Résumé du suivi du Sommet
- Annexe III:** Résumé des demandes présentées au Comité des Sages
- Annexe IV:** Liste des principales décisions du Bureau
- Annexe V:** Contribution du Congrès au 50ème Anniversaire du Conseil de l'Europe
- Annexe VI:** Liste des visites du Président

ANNEXE I

LISTE DES ACTIVITES DU CONGRES

1. Textes adoptés lors des réunions de la Commission Permanente, en mars et en novembre 1997 et en mars 1998

- Recommandation 36 (1997) et Résolution 57 (1997) sur la criminalité et l'insécurité urbaine en Europe
- Recommandation 37 (1997) sur le troisième Forum Economique des Régions d'Europe pour la coopération et la sécurité économiques et le développement durable
- Recommandation 38 (1998) et Résolution 59 (1998) sur la situation de la démocratie locale et régionale en République de Moldova
- Recommandation 39 (1998) sur l'incorporation de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les ordonnancements juridiques des Etats l'ayant ratifiée et sur la protection légale de l'autonomie locale
- Résolution 58 (1997) sur la situation de la démocratie locale dans les pays membres
- Avis 7 (1997) sur le projet de Protocole n° 2 à la Convention-cadre sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales relatif à la coopération interterritoriale.
- Décision sur la Situation au Kosovo (6 mars 1998)

2. Conférences et symposia organisés pendant l'inter-Session (juin 1997 - mai 1998)

- 21-23 janvier 1998 à Helsinki (Finlande)
Séminaire sur la Société d'information et les collectivités locales et régionales
- 13-14 février à Bratislava (Slovaquie)
Colloque sur la Slovaquie dans le processus de régionalisation
- 16-17 février à Opatija (Croatie)
Audition sur les problèmes environnementaux et le développement durable en Mer Adriatique
- 12-13 mars à Naples (Italie)
Colloque sur l'Emploi et les nouvelles initiatives en matière d'emploi des jeunes
- 2-4 avril à Florence (Italie)
Conférence de consultation intergouvernementale sur l'avant-projet de Convention européenne du paysage

- 2-4 avril à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie)
Conférence internationale : les politiques pour les enfants/adolescents déshérités et les familles
- 29 avril - 1er mai à Newcastle (Royaume-Uni)
Séminaire sur les collectivités locales et la coopération avec la police

ANNEXE II

RESUME DU SUIVI DU SOMMET

1. LE SOMMET ET LA DECLARATION FINALE DU POINT DE VUE DU CPLRE

Bien que le Deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement n'ait pas abordé directement les sujets qui concernent les autorités locales et régionales, il est pourtant possible de dresser un constat à la lumière des discours prononcés au Sommet et de la Déclaration finale : une attention particulière des Etats membres est accordée au rôle du CPLRE au sein du Conseil de l'Europe ainsi qu'à sa contribution dans la mise en oeuvre du plan d'action adopté au Sommet.

Il convient de souligner les points suivants évoqués dans les discours des Chefs d'Etat et de Gouvernement :

- i. appel à une plus large décentralisation de l'Etat ou dévolution des compétences d'Etat au niveau local ;
- ii. application du principe de subsidiarité ;
- iii. suivi des engagements pris par les Etats membres, processus dans lequel le Congrès est appelé à jouer un rôle important.

En ce qui concerne la Déclaration finale, ce texte met clairement en exergue le rôle et les missions dont le CPLRE aura la charge.

2. LE PLAN D'ACTION DU POINT DE VUE DU CPLRE

2.1 Démocratie locale et stabilité en Europe

A travers ses structures spécialisées, le CPLRE y contribue directement, par :

- i. sa participation à la **création des normes** (le Congrès étant à l'origine de plusieurs conventions européennes en la matière) et **principes fondamentaux** de la démocratie locale (ex: la mise en exergue du principe de subsidiarité) ;
- ii. son implication active dans la mise en oeuvre et le renforcement de la **Charte européenne de l'autonomie locale** ;
- iii. sa contribution à la **diffusion des principes de la Charte** et à la **formation du personnel des collectivités locales** ;
- iv. **le suivi et l'appui de l'application de la Charte** par les Etats :

missions sur le terrain visant à évaluer l'avancement de la démocratie locale et régionale (ex: dans "l'ex-République yougoslave de Macédoine", en Croatie, en Albanie, en Bulgarie, etc.)

- . **élaboration de rapports généraux ou spécifiques** (par pays) ou bien de fiches techniques sur l'état de la démocratie locale et régionale (ex: sur la Roumanie, la Turquie, la Croatie, la Moldova, l'Albanie)
 - . **examen de requêtes** ou plaintes déposées par les autorités locales et régionales et leurs associations représentatives;
 - . **assistance technique** fournie aux nouvelles démocraties en vue de la mise en place de législations conformes à la Charte.
- v. **son Comité des ambassades de la démocratie locale;**
- vi. son groupe de travail "**Démocratie locale et régionale pluraliste**"
- vii. **la préparation du 50ème anniversaire du Conseil de l'Europe.**
- viii. le **Projet de Charte européenne de l'autonomie régionale**, soumis au Comité des Ministres.

3. **CONTRIBUTION DU CONGRES AU PLAN D'ACTION**

3.1 **Démocratie et droits de l'homme**

3.1.1 **Commissaire aux Droits de l'Homme**

La Conférence de Messine (13-15 novembre 1997) "Une protection des droits plus proche des citoyens : le médiateur aux niveaux local et régional", s'est proposée comme objectif d'analyser les activités **des médiateurs aux niveaux local et régional**, là où ils existent, et leurs relations avec les médiateurs nationaux, ainsi que l'application de ces formes de protection des droits du citoyen à des collectivités locales qui n'en disposent pas encore.

3.1.2 **Respect des engagements pris par les Etats membres**

Désirant s'intégrer dans la nouvelle évolution politique qui s'est dégagée avec les multiples adhésions qui ont eu lieu après la chute du mur de Berlin, **le CPLRE s'est engagé à veiller particulièrement au respect des engagements pris en matière de démocratie locale et régionale**, tout en fournissant aux nouveaux Etats membres, notamment aux jeunes démocraties d'Europe centrale et orientale, **l'aide pratique** qui leur est indispensable. Le travail qu'il a effectué jusqu'à maintenant représente déjà une contribution concrète en rapport avec ce point du Plan d'action, d'autant plus que le Comité des Ministres avait choisi la démocratie locale comme deuxième sujet d'enquête dans le cadre du monitoring du respect des engagements pris par les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Ainsi, le CPLRE a mis sur place plusieurs groupes de travail qui oeuvrent justement dans ce domaine, et qui sont responsables du **suivi de l'application de la Charte Européenne de l'Autonomie Locale** et de la préparation de **rapports sur l'état de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres.**

Le CPLRE sera prêt aussi à soutenir la mise en oeuvre des exigences de la **Charte européenne des langues régionales ou minoritaires** (entrée en vigueur - début 1998) et de la **Convention-cadre pour la protection des minorités nationales** (entrée en vigueur - février 1998), ainsi que de la **Charte européenne de l'autonomie régionale**, si elle était adoptée par le Comité des Ministres.

3.1.3 **Lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance**

Le CPLRE a participé à cette lutte en contribuant à la Campagne contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, ainsi que, par le passé, par le biais de la **Convention européenne sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local** (on peut mentionner notamment la création de conseils consultatifs des étrangers dans certaines villes).

Parmi les activités du Congrès qui se poursuivent dans ce domaine, on peut citer :

- la préparation du **Congrès des villes-refuges** (1998);
- les programmes des ambassades de la démocratie locale;
- l'animation et le développement du **Réseau de villes d'accueil des Tsiganes**.

3.1.4 **Protection des minorités nationales**

Le CPLRE s'attache beaucoup à la protection des minorités nationales, question qui est devenue progressivement un problème de démocratie et des droits de l'Homme, intéressant par conséquent aussi bien les Etats, les collectivités locales et régionales que l'Europe entière.

Ainsi, le groupe de travail "**Fédéralisme, Régionalisme, Autonomie locale et Minorités**" a été chargé de présenter un projet de Recommandation que le Congrès soumettra au Comité des Ministres après la 5ème Session plénière.

Les activités des ambassades de la démocratie locale (dans les pays de l'ex-Yougoslavie), qui se déroulent sous l'impulsion du Comité spécialement créé par le Congrès, contribuent, elles aussi, à la promotion d'une meilleure cohabitation entre les différentes communautés culturelles, entre les groupes minoritaires et majoritaires. Elles constituent un exemple d'initiative pratique d'aide au renforcement de la confiance dans un espace géopolitique où la question des minorités est d'une ardente actualité.

3.2 **Cohésion sociale**

3.2.1 **Nouvelle stratégie de cohésion sociale**

Le CPLRE a déjà développé, jusqu'à présent, une **réflexion sur le rôle qui revient aux collectivités locales en matière de cohésion sociale**. Le groupe "Emploi et développement économique et social des Régions" a été chargé d'analyser les possibilités de développement économique et social des régions d'Europe, les pistes d'action à ce niveau, particulièrement pour ce qui est de la **création d'emplois**.

Par ses activités en cours, comme le **Colloque organisé à Naples, en mars 1998, sur les "Nouvelles initiatives en matière d'emploi des jeunes"**, le CPLRE contribue directement à l'élaboration de la "nouvelle stratégie de cohésion sociale". Par ailleurs, la présentation d'un **rapport sur la cohésion sociale dans les villes est prévue pour 1998**.

En outre, la Chambre des Régions entreprend elle aussi une série d'actions destinées à contribuer au renforcement de la solidarité sociale et économique entre les régions d'Europe. De cette manière, elle entend favoriser les **échanges économiques Est-Ouest entre régions, ainsi que la compréhension et la coopération entre les citoyens du Nord et du Sud**, objectif formulé d'ailleurs par les chefs d'Etat et de gouvernement dans la Déclaration finale du Sommet.

Récemment, sur la proposition des Délégués du Congrès venant des pays de l'Europe orientale et occidentale, **un groupe de travail «Responsabilités des collectivités territoriales dans le domaine des services sociaux»** a été créé au sein du CPLRE.

3.2.2 Programme pour l'enfance

Parmi les actions du CPLRE relatives à la protection des intérêts des enfants, peuvent être cités **l'action de solidarité et de jumelage pour les écoles albanaises entreprise par le Congrès dans le passé, ainsi que la Conférence internationale sur les politiques pour les enfants et adolescents déshérités et les familles (Saint-Pétersbourg, avril 1998)**.

3.2.3 Fonds de Développement Social

Le groupe de travail "Emploi et développement économique et social des Régions" prendra en considération, particulièrement dans le cadre du programme de Naples, la possibilité d'une **collaboration avec le Fonds** en termes de communication et notamment de financement. Le CPLRE se propose en général de collaborer de manière plus intense avec le Fonds de Développement Social dans le cadre de ses actions destinées à la consolidation de la cohésion sociale en Europe. Il souhaiterait, par ailleurs, **que le Fonds de Développement s'appuie davantage sur les projets proposés par les régions**.

3.3 Sécurité des citoyens

3.3.1 Lutte contre la corruption et le crime organisé

Afin de réagir à la recrudescence du crime à la suite des grands changements politiques sociaux et économiques qui se sont produits en Europe les dernières années, le Congrès a organisé, en février 1997, **à Erfurt, une nouvelle Conférence sur ce sujet**. L'étude des causes et la recherche de solutions sur le plan local et régional se poursuivront dans le cadre de **séminaires spécialisés** : sur la coopération autorités locales/police (Northumbria, 1998) ; sur la relation entre l'environnement urbain et la criminalité (Szczecin, 1999) ; ainsi que sur la coopération transfrontalière pour la prévention de la criminalité (Pays-Bas, 1999, à confirmer). Une **3ème conférence qui fera le point sur la réponse des autorités locales aux crimes est envisagée pour 1999, en Russie**.

Le CPLRE contribue actuellement à la **mise en oeuvre de la "nouvelle initiative" du Secrétaire Général** pour la diminution de la criminalité, à travers ses actions de mobilisation des autorités municipales des villes choisies pour les projets-pilote (en Russie, Ukraine, Moldova) et l'identification des experts.

Outre cela, le groupe de travail du Congrès sur la criminalité et l'insécurité urbaines prévoit **l'élaboration d'un manuel sur les politiques de prévention de la criminalité dans des zones urbaines**. Cet ouvrage aura pour objectif d'informer les collectivités locales sur les expériences qui existent en matière de politiques préventives.

Une direction d'action nouvelle lancée par le Congrès réside dans la réflexion sur **l'intégrité politique des membres des autorités locales et régionales** et sur les moyens susceptibles de mieux prévenir les risques de corruption.

A l'issue du Sommet, la contribution du CPLRE à l'intensification des activités du Conseil de l'Europe relatives à la lutte contre la criminalité résidera dans :

- **une meilleure mobilisation des autorités locales ;**
- **le renforcement des échanges d'expériences entre pouvoirs locaux ;**
- **l'appui aux stratégies mises en place par les pouvoirs locaux pour prévenir la criminalité ;**
- **le développement de la dimension locale dans la coopération intergouvernementale en ce domaine et un suivi aux Conférences ministérielles axées sur ce sujet.**

Le Congrès va encourager par des mesures appropriées **l'application des principes de la Charte urbaine européenne**, ainsi que la coopération entre les villes d'Europe. Le statut même des villes et leurs rapports avec d'autres niveaux d'administration territoriale en Europe centrale et orientale fera l'objet d'une **Conférence prévue pour 1998** (en Russie). Alors que pour l'an 2001 on envisage une action de sensibilisation sur la ville: "**L'An 2001- Le Printemps des Villes**".

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe souligne d'ailleurs que "le Comité des Ministres devrait renforcer son soutien au CPLRE", ce qui répond effectivement au souhait formulé par le Congrès. En effet, il faut rappeler que le dossier de la sécurité démocratique de la ville a été défendu par le Congrès au Sommet, qui a reconnu la nécessité d'une véritable politique de l'Organisation dans ce domaine.

4. **VALEURS DEMOCRATIQUES ET DIVERSITE CULTURELLE**

4.1 **Education à la citoyenneté démocratique**

Ceci est un domaine pour lequel le Congrès manifeste un intérêt particulier, les élus locaux souhaitent partout en Europe que les citoyens prennent conscience de leurs droits et responsabilités.

D'ailleurs le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe cite les actions et les projets du CPLRE parmi les acquis à prendre en compte lors du lancement de l'action pour la citoyenneté démocratique prévue par le Plan d'action. Est mentionné particulièrement le **projet de Charte des droits et responsabilités des citoyens dans la vie au niveau local** préparé actuellement par un groupe de travail du CPLRE, et qui devrait être soumis au Congrès ou à la Commission permanente pour adoption en 1999.

Le Congrès se propose également d'organiser une série de **séminaires ayant trait à la formation au principe de la démocratie locale et régionale et à la gestion des affaires politiques**. Les séminaires s'adresseront notamment aux élus locaux et régionaux des pays d'Europe centrale et orientale.

Le CPLRE prône aussi la coopération européenne dans ce domaine, à travers les échanges d'expérience qu'il organise, les stages, les visites, les programmes de formation destinés aux associations des autorités locales de pays d'Europe centrale et orientale (en matière d'identification et de développement des compétences pratiques nécessaires à la gestion des affaires publiques), notamment dans le cadre du **Réseau européen des institutions de formation pour les collectivités territoriales (ENTO)**.

D'autre part, le Congrès estime que **les jeunes devraient être davantage impliqués dans la gestion de la collectivité locale et de la région** (Conclusions de la Conférence de Budapest du 23-25 octobre 1997 sur "Les jeunes et leurs villes: quelle participation? Une confrontation de politiques").

Au niveau des régions, les jeunes devraient participer activement à la création d'une authentique identité régionale et le Congrès pourrait s'occuper de **la question de la création et de la promotion de l'identité régionale**.

Le groupe de travail "Jeunesse" assure **l'évaluation de la mise en oeuvre de la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie régionale et locale**, ainsi que la préparation d'une 3ème Conférence européenne sur les politiques locales et régionales de la jeunesse.

Afin de promouvoir la mobilité des jeunes en Europe, envisagée pour 1999/2000 dans le cadre de la Campagne "Europe - un patrimoine commun", il s'impose une réflexion en vue d'une action appropriée dans le domaine de **la politique plurilinguistique** préconisée par le Congrès dans plusieurs de ses textes.

A ce chapitre peuvent être citées encore **les activités des ambassades de la démocratie locale**, qui se proposent justement de contribuer au développement d'une citoyenneté démocratique dans les villes de l'ex-Yougoslavie.

4.2 Mise en valeur du patrimoine européen

La contribution actuelle du CPLRE pourrait être illustrée par **le projet de Convention européenne du paysage**, entendu comme élément de patrimoine commun, au confluent de la nature et de la culture. Ce projet est cité par le Secrétaire Général du Conseil comme activité du Congrès qui s'inscrit dans cette démarche.

En outre, le CPLRE pourrait **proposer que la Campagne de 1999/2000 sur "Europe - un patrimoine commun" prévoit un volet important sur le paysage** (le Congrès est déjà en contact sur ce point avec la DECS, particulièrement avec la Division du patrimoine culturel).

Afin d'intégrer les technologies modernes dans ses propres activités et de les utiliser pour la mise en valeur du patrimoine commun, le Congrès a décidé de réaliser un **CD-ROM sur le paysage**.

Le Congrès entend aussi relancer ses activités en faveur des villes historiques par le lancement d'une série de **séminaires sur les villes historiques et une audition sur la Charte urbaine**. Le Congrès entend également participer et apporter sa **contribution à la campagne du patrimoine**.

4.3 Nouvelles technologies de l'information

La promotion de ces nouveaux moyens d'information est réalisée au sein du CPLRE par le groupe de travail sur "La société d'information locale et régionale" en coopération avec le groupe "Culture, éducation, médias". L'objectif est d'assurer une **diffusion rapide de l'information sur les technologies nouvelles et de l'expérience des collectivités locales et régionales qui en font déjà usage dans le cadre de leurs activités**. Ces technologies sont susceptibles de créer des emplois et en outre elles peuvent assurer une meilleure intégration des zones qui sont en retard de développement ou isolées, dans la vie économique des pays. Plusieurs séminaires sont prévus à cet effet.

5. METHODES DE TRAVAIL, FINANCEMENT ET STRUCTURES

5.1 Mise en oeuvre du Plan d'action

Le CPLRE est prêt à jouer le rôle qui lui revient dans la mise en oeuvre du Plan d'action, notamment dans les domaines relevant de sa compétence. **Il devra continuer à assumer sa mission**, reconnue par les chefs d'Etat et de gouvernement, dans le processus visant à une meilleure intégration du continent européen en général, et particulièrement dans la promotion du rôle fondamental des institutions de la démocratie locale et régionale.

Dans cette perspective, il convient de souligner que les futures activités envisagées par le Congrès au titre de sa contribution au Plan d'action du Sommet, telles que **l'éducation à la citoyenneté démocratique, la sécurité des citoyens et la cohésion sociale, devraient en priorité bénéficier d'un soutien financier**.

5.2 Structures

La structure actuelle même du Congrès est basée sur une Résolution statutaire (janvier 1994) fondée sur les textes du Sommet de Vienne.

Comme il avait mis en avant une série d'idées qui devraient lui permettre de mieux définir son statut au sein du Conseil de l'Europe, le Congrès pourrait être associé à cette réflexion au moment opportun.

La réflexion sur le rôle du Congrès au sein du Conseil de l'Europe a été largement engagée et discutée avec le Comité des Sages, organe chargé de se pencher sur les réformes des structures internes de l'Organisation.

ANNEXE III

RESUME DES DEMANDES PRESENTEES AU COMITE DES SAGES

Les principales demandes adressées par le Congrès au Comité des Sages peuvent être résumées comme suit :

1. **en ce qui concerne le rôle spécifique du Congrès :**
 - 1.1 réalisation effective de l'établissement du Congrès comme l'"organe de représentation des collectivités locales et régionales" (article 1er de la Résolution statutaire (94) 3), en particulier si une réforme du statut du Conseil de l'Europe devait être envisagée ;
 - 1.2 autonomie, renforcement et valorisation de son Secrétariat, élection du Chef du Secrétariat par le Congrès ;
 - 1.3 accroissement des possibilités permettant notamment la tenue d'une 2ème Session plénière par an ;
 - 1.4 introduction d'un petit nombre de commissions statutaires et élimination de la limite du nombre des membres pour les Groupes de Travail ;
 - 1.5 établissement d'un titre spécifique du budget pour le Congrès qui inclurait le personnel et les dépenses statutaires, et amélioration des indemnités journalières des membres du Congrès ;
 - 1.6 renforcement de l'implication du Congrès dans les relations avec les Etats non membres (en particulier ceux de l'OSCE, de la CEI, les Etats méditerranéens et les Etats ayant le statut d'observateur).
2. **en ce qui concerne le Comité des Ministres :**
 - 2.1 plus large consultation par le Comité des Ministres sur les questions relevant de la compétence du Congrès ;
 - 2.2 participation accrue du Congrès dans les activités du Comité des Ministres;
 - 2.3 réunions de coordination bilatérales entre le Comité des Ministres et le Congrès ;
 - 2.4 représentation et participation dans un nombre plus important de Comités directeurs et dans les Conférences de Ministres spécialisées ainsi que dans certains Accords partiels, en qualité de "participant" et non d'"observateur" ;
 - 2.5 participation dans les colloques organisés à l'occasion de conférences et dans toutes les activités générales de l'Organisation, notamment les cérémonies concernant le 50ème Anniversaire, la mise en oeuvre du Plan d'Action, etc.

3. **en ce qui concerne l'Assemblée parlementaire :**

- 3.1 plus large consultation par l'Assemblée parlementaire sur des questions relevant de la compétence du Congrès ;
- 3.2 contacts plus fréquents et réunions de coordination ;
- 3.3 invitation du Congrès à certaines réunions de l'Assemblée parlementaire, notamment les Sessions plénières et les réunions de la Commission Permanente, éventuellement certaines réunions du Bureau ;
- 3.4 attribution d'un véritable droit d'utilisation de l'Hémicycle et des facilités du Bureau de Paris au Congrès, dans certaines plages restant à déterminer.

4. **en ce qui concerne à la fois le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire:**

- 4.1 des réunions tripartites Comité des Ministres/Assemblée parlementaire/Congrès au moins une fois par an ; et/ou
- 4.2 invitation du Président du Congrès aux réunions du Comité mixte.

5. **en ce qui concerne l'OSCE :**

- 5.1 coopération plus étroite ;
- 5.2 consultation du Congrès par l'OSCE sur des activités relevant de la compétence du Congrès ;
- 5.3 coopération avec les ambassades/Agences de la Démocratie Locale ;
- 5.4 implication du Congrès dans les contacts entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE.

ANNEXE IV

LISTE DES PRINCIPALES DÉCISIONS POLITIQUES DU BUREAU

1. REUNION DU 3 JUILLET 1997, STRASBOURG, FRANCE

1.1 Action du Congrès en Albanie

Le Bureau s'est dit favorable à une coopération plus approfondie avec l'Albanie, notamment en matière d'organisation des séminaires sur les thèmes qui intéressent plus particulièrement la partie albanaise. Selon les conditions dans le pays, le Groupe de travail pourrait s'y rendre en automne afin de mieux définir ces domaines et les modalités pratiques d'assistance et de coopération.

1.2 Observation des élections en Bosnie et Herzégovine

Le Bureau, se basant sur la liste des 13 candidatures à l'observation des élections en Bosnie et Herzégovine parvenues au Secrétariat, en a retenu 10, privilégiant les membres de la Chambre des Pouvoirs Locaux car il s'agissait d'élections locales.

Le Bureau a désigné M. Chénard comme Président de la délégation du CPLRE aux élections et M. Lloyd, comme Rapporteur.

2. REUNION DU 8 SEPTEMBRE 1997, VIENNE, AUTRICHE

2.1 Démocratie locale et régionale

2.1.1. Situation à la Mairie de Vevcani ("l'ex-République yougoslave de Macédoine")

Le Bureau a chargé le Président d'écrire aux autorités gouvernementales de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" afin d'obtenir des informations précises sur les suites éventuelles données à l'affaire de la mairie de Vevcani.

2.1.2 Situation à la Mairie de Kiev (Ukraine)

Le Bureau a approuvé le rapport de la mission conjointe avec l'Assemblée parlementaire (CG/Bur (4) 32) et a chargé, en conséquence, le Secrétariat, d'écrire aux autorités ukrainiennes afin de maintenir M. Kossakovskiy dans la délégation ukrainienne jusqu'à une décision de justice concernant sa position. Un seul membre de la Chambre des Pouvoirs Locaux pourrait donc être remplacé.

2.1.3. Situation à la Mairie de Novi Pazar (République Fédérale de Yougoslavie - RFY)

Un communiqué de presse a été adopté suite aux événements survenus à Novi Pazar, après une audition des représentants du Maire de Novi Pazar et du Conseil Communal destitués.

2.2 Deuxième Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement

Le Bureau a décidé de présenter au 2ème Sommet au nom du CPLRE la Recommandation 32 (1997) ainsi que le texte écrit du discours de M. Haegi. Des interventions au niveau des gouvernements centraux pourraient se faire pour renforcer les références à la démocratie locale et régionale dans le projet de Déclaration.

2.3 50ème anniversaire

Le Bureau a désigné M. Haegi, Président du Congrès, M. Hofmann, comme Président de la Chambre des Pouvoirs Locaux, et M. Likhatchev en tant que représentant de la Chambre des Régions, pour participer à la rencontre avec une délégation des Ministres chargée de préparer le 50ème anniversaire du Conseil de l'Europe, le 23 septembre 1997.

2.4 Audition organisée par le Parlement Européen sur le thème "Cohésion et élargissement" les 24 et 25 novembre 1997 à Strasbourg

Le Bureau a désigné MM. Haegi et Likhatchev pour participer à cette audition. En plus de ces deux personnes, la Chambre des Pouvoirs Locaux désignera un représentant. Les membres de la Commission Permanente des pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne participeront également à cette réunion. Le CPLRE a fait une contribution spécifique à cette réunion.

3. RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 1997, STRASBOURG, FRANCE

3.1 Démocratie locale et régionale

3.1.1 **Evolution de la situation à Primorsko-Goranska (Croatie)**

Faisant suite à l'information sur la situation dans cette région, le Bureau a maintenu sa décision de prévoir un rapport sur la démocratie locale et régionale en Croatie pour la prochaine Session plénière du Congrès et a envoyé une lettre aux autorités croates demandant l'organisation de nouvelles élections. Les deux Rapporteurs du Congrès ont été invités à rencontrer les représentants du comté de Primorsko-Goranska.

3.1.2 **Rapport de M. Frécon sur la situation en "ex-République yougoslave de Macédoine"**

Procès du Maire de Tetovo et de Gostivar

A la suite d'une visite du maire de Tetovo à Strasbourg et du communiqué de presse du Président concernant les affaires de Tetovo et de Gostivar, M. Frécon accompagné d'un expert, s'est rendu en "ex-République yougoslave de Macédoine" à la demande des trois Présidents. La délégation s'est rendue sur place pour assister au procès du Maire de Tetovo, M. Alajdin Demiri à qui la justice reproche de ne pas avoir exécuté la décision de la Cour constitutionnelle lui ordonnant d'annuler une décision du Conseil municipal de Tetovo selon laquelle le drapeau albanais devait flotter sur le bâtiment de la municipalité, à côté du drapeau macédonien.

Après avoir écouté le rapport de M. Frécon sur sa mission en "ex-République yougoslave de Macédoine", le Bureau a décidé de suivre ce dossier.

3.1.3 **Albanie**

Suite aux diverses plaintes émanant des élus locaux et régionaux albanais, il a été décidé d'envoyer une mission du CPLRE en Albanie afin d'y rencontrer ces élus, ainsi que les représentants de l'Association des maires d'Albanie, les instances gouvernementales et des représentants parlementaires.

Une mission du CPLRE, composée de M. Fabio Pellegrini, Rapporteur du groupe de travail sur la démocratie locale en Albanie, accompagné de M. Gianluca Silvestrini, membre du Secrétariat, s'est rendue en Albanie du 28 au 30 octobre.

Après avoir écouté le rapport de M. Pellegrini sur sa mission en Albanie, le Bureau a décidé d'organiser une réunion du groupe de travail sur l'Albanie pour évaluer toutes les informations dont le CPLRE disposait à ce stade et décider des suites de ce dossier.

3.1.4 **Situation à la mairie de Kiev**

Suite au rapport sur la situation à la mairie de Kiev présentant une série de recommandations pour action par le Bureau, une nouvelle mission du CPLRE s'est rendue à Kiev les 20-21 novembre derniers. Deux membres du Congrès, MM. Chénard et Bodfish, ont pris part à cette mission. Ils étaient accompagnés de MM. Hoffschulte et Hartley, respectivement expert consultant et membre du Secrétariat du CPLRE. Cette mission à Kiev s'inscrit dans le cadre du suivi de la situation de l'autonomie locale en Ukraine. Un rapport complet sera présenté par le groupe de travail à la prochaine Session du CPLRE.

Le Bureau a décidé de suivre ce dossier et a chargé le Président d'écrire au Président ukrainien lui rappelant les engagements que l'Ukraine a souscrit lors de son adhésion au Conseil de l'Europe.

3.2 **Déclaration finale de Göteborg**

Le Bureau a décidé d'inscrire le débat sur le texte de Déclaration finale de Göteborg à l'ordre du jour de la 5ème Session plénière.

4. **RÉUNION DU BUREAU DU 3 FÉVRIER 1998, LECCE, ITALIE**

4.1 **Flux migratoires du bassin Méditerranéen**

Le Bureau a décidé de créer le groupe de travail sur les flux migratoires dans le bassin méditerranéen pour étudier le phénomène de migration dans cette région. Le Bureau a chargé le groupe de présenter un rapport à la prochaine Session plénière du Congrès.

Le Bureau a adopté un communiqué de presse sur le phénomène des flux migratoires dans lequel il a exprimé son soutien politique à l'idée de création d'un observatoire interrégional des migrations méditerranéennes contenue dans la déclaration finale de la Conférence internationale de Bari sur "Les collectivités locales et régionales face aux flux migratoires méditerranéens".

4.2 **Situation de la démocratie locale et régionale**

4.2.1 **Information sur la préparation des rapports sur l'état de la démocratie locale dans les pays membres**

Le Bureau a décidé de présenter le rapport sur la situation de la démocratie locale et régionale en Moldova à la prochaine Commission Permanente et de présenter les rapports sur les autres pays à la 5ème Session plénière, exception faite de la Fédération de Russie qui ferait l'objet d'un suivi.

En ce qui concerne la situation de la démocratie locale et régionale en Albanie, le Bureau a décidé de charger le Président du Congrès d'écrire une lettre au Président de l'Albanie afin de lui proposer de soumettre des projets de lois en cours, notamment en matière de finances locales, pour avis des experts du Programme LODE.

4.2.2 **Ukraine**

- **Désignation des membres de la délégation du CPLRE pour l'observation des élections municipales du 28 mars 1998.**

Le Bureau a décidé d'envoyer une délégation d'observation des élections. Cette mission a été organisée conjointement avec l'Assemblée parlementaire. M. Alain Chénard a présidé la délégation du CPLRE. Le Bureau a chargé le Secrétariat d'établir des contacts avec l'Assemblée parlementaire en vue de former une délégation à l'observation des élections.

- **Décision de la cour Suprême de l'Ukraine du 21 janvier 1998**

Le Bureau a décidé d'émettre un communiqué de presse et d'écrire au Président de l'Ukraine l'appelant à faire appliquer la décision de la Cour Suprême confirmant la réintégration de M. Kossakivskiy dans ses fonctions de maire de Kiev. Le communiqué devait néanmoins refléter les aspects positifs de l'évolution de la situation, notamment la signature et la ratification par l'Ukraine de la Charte européenne de l'autonomie locale.

4.2.3 Situation dans la commune de Novi Pazar (République Fédérale de Yougoslavie) Informations transmises par les autorités yougoslaves

Compte tenu des informations transmises par les autorités yougoslaves, le Bureau a décidé de ne pas inviter à la 5ème Session du Congrès les représentants des collectivités locales de la République Fédérale de Yougoslavie en leur qualité d'invités.

4.3 Suites du 2ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement

Le Bureau a chargé le Secrétariat de mettre à jour le document CG/Bur (4) 61 en intégrant les propositions de certains membres et en mettant l'accent sur le choix des priorités des activités du Congrès.

Le Bureau a décidé que le document CG/Bur (4) 61 constituerait une base pour le dialogue avec le GT "SUIVI".

4.4 Statut du Congrès

Le Bureau a décidé de faire précéder le document préliminaire présenté par une introduction mettant en valeur le rôle politique du Congrès et comportant deux parties, et rappelant les valeurs auxquelles est attaché le Congrès.

5. RÉUNION DU BUREAU DU 5 MARS, STRASBOURG, FRANCE

5.1 Situation de la démocratie locale et régionale

5.1.1. Ukraine Elections municipales

Après avoir entendu le compte rendu fait par M. Hartley, Secrétaire de la Chambre des Pouvoirs Locaux du Congrès, sur les élections municipales en Ukraine;

Prenant note du conflit qui oppose le Président de l'Ukraine au Parlement en ce qui concerne l'organisation des élections municipales à Kiev et à Sébastopol ;

Gardant à l'esprit la nécessité de coordonner les préparatifs de la mission d'observation avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Bureau a décidé :

- de poursuivre la formation d'une équipe d'observateurs du CPLRE ;
- de maintenir des contacts avec le Greffe de l'Assemblée parlementaire en vue de la coordination de la mission d'observation des élections municipales et parlementaires en Ukraine.

**5.1.2. "Ex-République yougoslave de Macédoine"
Procès des maires de Gostivar et Tetovo
Informations présentées dans le rapport de l'OSCE**

Tenant compte des informations sur le développement des événements à Tetovo et Gostivar contenues dans les documents CG/Bur (4) 97 et CG/Bur (4) 97 Addendum, concernant les remises par la Cour d'appel de Skopje des peines de MM. Ruffi Osmani et M. Refik Dauti, respectivement Maire de Gostivar et Président du Conseil municipal, le Bureau a chargé son Président de rencontrer le Représentant Permanent de l'"ex-République yougoslave de Macédoine" et de suivre cette affaire.

**5.1.3 Elections présidentielles et parlementaires au Kosovo prévues pour le 22 mars
(République Fédérale de Yougoslavie)**

Prenant note des informations fournies par le Secrétariat sur la situation au Kosovo, le Bureau a décidé d'adopter un communiqué de presse lançant un appel pressant :

- à la majorité albanaise du Kosovo de persuader leurs compatriotes de cesser immédiatement tout acte de violence et de renoncer à toute velléité d'indépendance;
- aux autorités yougoslaves et serbes d'arrêter immédiatement toute violence et provocation à l'égard des Albanais du Kosovo et de rétablir immédiatement un statut d'autonomie de la province du Kosovo par un dialogue avec les représentants de la communauté albanaise du Kosovo ;
- à la communauté internationale de s'interposer, pour une fois à temps, et si besoin était par une présence sur le terrain, avant qu'un nouveau conflit n'éclate dans les Balkans.

5.2 Statut du Congrès

Examen de la position du CPLRE au sein du Conseil de l'Europe en vue du dialogue avec le Comité des Sages.

Discussion du document CG/Bur (4) 101 suite à la réunion du Bureau à Lecce.

Le Bureau a approuvé ce document et a décidé de le transmettre au Comité des Sages.

**5.3 Compte rendu de la visite du Président du Congrès à Saint-Pétersbourg
(4-6 février 1998)**

Après avoir entendu le compte rendu du Président concernant sa visite officielle à Saint-Pétersbourg, le Bureau a décidé d'établir des contacts avec les autorités biélorusses, en particulier avec M. Krassoutsky, Président de la Commission des autorités locales de l'Assemblée Interparlementaire de la CEI, en vue d'organiser, éventuellement à Minsk, un colloque sur les principes de la démocratie locale et régionale.

6. RÉUNION DU 27 AVRIL 1998, GENEVE, SUISSE

6.1 Commission permanente de l'Assemblée parlementaire (18 mars 1998)

Le Bureau a pris note du rapport fait par M. Chénard. Il a exprimé sa satisfaction sur le fait que pour la première fois un membre du Bureau du CPLRE a été invité à la réunion de la Commission Permanente de l'Assemblée parlementaire.

6.1.1 **Textes adoptés par l'Assemblée au sujet des activités récentes et des propositions de réforme du CPLRE**

Après avoir pris connaissance des textes de l'Assemblée parlementaire sur le CPLRE, le Bureau a décidé de charger son Président d'envoyer une lettre à la Présidente de l'Assemblée parlementaire, Mme Leni Fischer, dans laquelle il conviendrait de constater les aspects positifs des recommandations de l'Assemblée.

6.1.2 **Textes adoptés et information sur les élections non officielles du 22 mars 1998 sur la situation au Kosovo**

6.1.3 **Demande de la République fédérale de Yougoslavie (RFY) d'adhérer au Conseil de l'Europe**

Le Bureau :

- en ce qui concerne la demande de la RFY d'adhérer au Conseil de l'Europe, a pris note du fait que le Comité des Ministres a seulement informé l'Assemblée parlementaire de cette demande ;
- a pris note de la plainte des représentants du Sandjak ;
- a décidé d'inscrire le rapport sur la situation au Kosovo à l'ordre du jour de la Session plénière du Congrès ;
- a désigné M. Cuatrecasas et M. Likhatchev comme Rapporteurs sur la situation au Kosovo ;
- a décidé que ledit rapport, ainsi que la Recommandation et la Résolution devraient contenir un certain nombre de propositions pour une contribution possible du Congrès qui tiendrait néanmoins compte des moyens limités de celui-ci et mettrait en lumière les exemples de statut d'autonomie spécial existant en Europe.

6.1.4. Ouverture par l'Assemblée parlementaire de la procédure d'adhésion de la Bosnie et Herzégovine au Conseil de l'Europe

Le Bureau a pris note de la décision du Bureau de l'Assemblée parlementaire d'entamer la procédure d'adhésion de la Bosnie et Herzégovine au Conseil de l'Europe.

Il a noté que le Congrès aurait la possibilité d'être représenté au sein d'un groupe de travail mixte sur le redécoupage communal en Bosnie et Herzégovine.

Le Bureau a décidé également de se faire représenter dans un premier temps au sein de ce groupe par deux experts, M. Levrat et M. Rivolier, et de revenir sur la représentation des élus dans ce groupe à l'une des prochaines réunions du Bureau.

6.2 Situation de la démocratie locale et régionale

6.2.1 Ukraine

Elections municipales en Ukraine du 29 mars 1998

Le Bureau a approuvé les conclusions du rapport de la mission sous réserve de modification qu'il convenait d'apporter, et a chargé le Secrétariat d'informer les autorités ukrainiennes, le Comité des Ministres et l'Assemblée de ces conclusions.

A la lumière des précisions fournies par MM. Kieres et Chénard sur la situation post-électorale en Ukraine, le Bureau s'est réservé le droit de porter à la connaissance des délégués de la 5ème Session un supplément d'information concernant les résultats des élections municipales.

6.2.2 Propositions de préparer des rapports sur la situation de la démocratie locale et régionale pour la 6ème Session plénière du CPLRE :

Après avoir examiné les propositions susmentionnées, le Bureau a décidé de préparer pour la 6ème Session plénière du Congrès les rapports suivants :

- situation de la démocratie locale et régionale aux Pays-Bas ;
- situation de la démocratie locale à Saint-Marin et en Allemagne, notamment la situation financière des villes ;
- situation de la démocratie régionale en Finlande.

6.2.3 "L'ex-République yougoslave de Macédoine"

Information sur la situation à Gostivar

Après avoir pris connaissance des informations sur les suites de l'affaire du maire du Gostivar contenues dans le document CG/Bur (4) 123, le Bureau :

- a exprimé sa préoccupation devant le risque de voir le conflit local s'étendre et de dégénérer en un conflit analogue à celui du Kosovo ;
- a décidé d'envoyer sur place M. Frécon, Rapporteur sur la situation à Gostivar et Tetovo à la Commission Permanente du Congrès du 27 novembre dernier.

6.3 5ème Session plénière

Projet de programme de la Session

Le Bureau a décidé d'inscrire le rapport sur le Kosovo au programme de la Session plénière pour débat et d'adopter le rapport, la Recommandation et la Résolution sur le Kosovo à la réunion du Bureau du 25 mai 1998.

ANNEXE V

CONTRIBUTION DU CONGRES AU 50EME ANNIVERSAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949 et l'Organisation a décidé de fêter, en 1999, ses cinquante années d'activité par une série de manifestations organisées par le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le CPLRE ainsi que les différents secteurs de l'Organisation.

Le Comité des Ministres a créé pour les préparatifs de cet anniversaire un Groupe de travail des délégués (GT-50) qui, dès le début de ses travaux, a invité le Congrès pour un échange de vues le 4 juillet 1997, puis le 23 septembre 1997. La présidence du Comité des Ministres, au mois de mai 1999, reviendra à la Hongrie et c'est l'Ambassadeur Gyula Braun, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe qui préside ce groupe de travail des délégués.

Le dialogue entre le GT-50 et le CPLRE a permis de présenter les propositions du CPLRE pour la célébration de cet anniversaire ainsi que la consultation du Congrès pour l'élaboration d'un Message et la définition d'un Slogan à adresser dans les différentes capitales afin de susciter des manifestations dans tous les pays membres. Il a également été décidé de mettre sur pied, dans chaque pays membre, un Comité National d'organisation qui comprendra des représentants gouvernementaux, des membres de l'Assemblée parlementaire et des représentants des pouvoirs locaux et régionaux de chaque pays.

Les pouvoirs locaux et régionaux tiennent une position clef pour faire passer le message de cet anniversaire dans les différents pays et pour toucher tous les citoyens européens. Ainsi, de son côté, la Chambre des Pouvoirs Locaux du Congrès a déjà lancé, en mars 1997, un appel aux villes d'Europe pour les inviter à désigner du nom du Conseil de l'Europe une place ou une rue. De plus, un appel leur a été adressé pour s'engager à présenter dans les lieux publics à l'occasion de l'Anniversaire, des affiches sur l'Organisation. La Direction de la Communication et des nouvelles technologies de l'information du Conseil de l'Europe prépare à cet effet tout un matériel d'information, des affiches et des publications diverses. A ce jour, près de 200 villes ont répondu favorablement et nous espérons que dans les mois à venir d'autres villes et municipalités, mais également des régions d'Europe, se mobiliseront pour participer à cette célébration.

Au cours du mois de mai 1999, une série de manifestations seront organisées à Strasbourg, siège de l'Organisation, en Hongrie et à Londres et vraisemblablement dans diverses capitales européennes.

L'Assemblée parlementaire rassemblera également à Strasbourg, dans l'hémicycle, des délégations de jeunes des différents pays européens afin de débattre de la construction de la Grande Europe.

De son côté le Congrès entend développer sa contribution à cet événement et le Bureau mettra sur pied, après la 5ème Session Plénière, un groupe de travail chargé de coordonner l'action du Congrès et de solliciter les grandes villes et régions des pays membres pour contribuer aux célébrations.

ANNEXE VI

LISTE DES VISITES DU PRESIDENT

1997

- . Conférence européenne sur la sécurité nucléaire et la démocratie locale et régionale
Göteborg, Suède, 24-26 juin 1997
- . Mission officielle en Roumanie
Bucarest, 26-27 août 1997
- . 4ème Forum Economique des Régions d'Europe
Vienne, Autriche, 9-11 septembre 1997
- . Audition cohésion sociale et l'élargissement organisée par le Parlement Européen
Strasbourg, France, 24-25 novembre 1997
- . Rencontre avec le Bureau du CDLR
Strasbourg, France, 26 novembre 1997
- . Réunion du Comité et de l'Assemblée des ambassades de la démocratie locale
Ohrid, "l'ex-République Yougoslave de Macédoine", 29-30 novembre 1997
- . Mission en Tunisie - Rencontre avec les autorités locales et régionales dans le cadre de la
préparation de la 5ème Conférence des Régions méditerranéennes et de la Mer Noire
Tunis, Tunisie, 9-11 décembre 1997
- . Mission en Bosnie et Herzégovine - Rencontre avec les représentants de la Fédération de
Bosnie et Herzégovine sur l'état de la démocratie locale et les réformes en cours.
Sarajevo, Zavidovici, BIH, 16-18 décembre 1997

-:~::~:~::~:~::~:~::~:-

1998

- . Réunion du Comité et de l'Assemblée des ambassades de la démocratie locale
Strasbourg, France, 26 et 27 janvier 1998
- . Rencontre avec les autorités de la Région des Pouilles portant sur les flux migratoires en Méditerranée
Bureau du Congrès
Lecce, Italie, 3 et 4 février 1998
- . Mission à Saint-Pétersbourg à l'invitation de l'Assemblée interparlementaire des Etats membres de la Communauté des Etats Indépendants.
Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie, 4-6 février 1998
- . Table ronde Euro-méditerranéenne sur un partenariat pour la coopération et la réconciliation au Moyen-Orient
Strasbourg, France, 12 et 13 février 1998
- . Audition et réunion du Groupe de travail mixte AP/CPLRE chargé de la préparation de la 5ème Conférence des Régions méditerranéennes et de la Mer Noire
Opatija, Croatie, 16 et 17 février 1998
- . Rencontre avec Mme Wulff-Matthis - Commissaire à la Commission européenne
Strasbourg, France, 11 mars 1998
- . Monaco Economic Summits dans le cadre de la préparation de la 5ème Conférence des Régions méditerranéennes et de la Mer Noire
Principauté de Monaco, 19-22 mars 1998
- . Conférence de consultation intergouvernementale sur l'avant-projet de Convention européenne du paysage
Florence, Italie, 2-4 avril 1998
- . Conférence internationale sur la Charte de l'autonomie locale organisée par la Douma russe
Moscou, 22-24 avril 1998
- . Rencontre d'une délégation du Congrès avec le Comité des Sages
Strasbourg, 24 avril 1998
- . Mission d'une délégation du Congrès en Albanie - Rencontre avec les autorités locales et régionales sur les projets de réformes en cours
Tirana, Albanie, 5-8 mai 1998
- . Mission d'une délégation mixte AP/CPLRE avec les autorités tunisiennes dans le cadre de la préparation de la 5ème Conférence des Régions méditerranéennes et de la Mer Noire
Tunis, Tunisie, 11-14 mai 1998